

Du *Tchant dès Walons* au *Chant des Wallons* la longue marche d'un hymne régional

Corinne GODEFROID

Extrait de la *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, 1997-1998, t. XIX, n° 225-232, p. 185-232

«Comment trouver des symboles rassembleurs qui permettent aux Wallons de se reconnaître comme faisant partie d'un ensemble, tout en évitant une dérive nationaliste? La question est sérieuse, même si elle suscite souvent une réaction qui paraît, elle aussi, faire bel et bien partie de l'identité wallonne: la dérision!» s'interrogeait Pierre Marlet dans un billet diffusé par la R.T.B.F.¹ Cette façon de traiter avec condescendance, voire de tourner en ridicule la symbolique wallonne est loin d'être neuve. Dès 1913, Richard Dupierreux observe que:

Le projet que nous défendons [*doter la Wallonie d'un chant, d'un drapeau et d'une fête*] a donné prise à quelques plaisanteries d'esprit facile; il a paru puéril à d'aucuns.²

Que les récents travaux de la commission spéciale du Parlement wallon chargée de débattre des signes de l'identité wallonne aient été salués «dans les médias avec une douce ironie» est donc, somme toute, conforme à la tradition.

Mais, dans le même temps, la place que ces mêmes médias leur ont consacrés, le courrier qu'ils avouent avoir reçu³, la création de sites internet dédiés principalement au choix de l'hymne⁴ démontrent, au besoin par l'absurde, que la question est plus sérieuse qu'il y paraît, parce qu'«aucune société ne peut se passer de symbole politique [*et que*] toute société a besoin d'éléments visualisables», comme le note l'historien Philippe Raxhon⁵. Et les articles, plus ou moins bien informés⁶, auront appris aux Wallons que le choix d'un hymne rassembleur était une question posée depuis près d'un siècle.

«Un chant mâle, énergique et patriotique en langue wallonne»

C'est en effet en 1899 que la Ligue wallonne de Liège décide de doter une Wallonie, qui n'a encore ni drapeau, ni fête, «d'un chant mâle, énergique et patriotique en langue wallonne, chant que tous les Wallons de Belgique auront à la bouche dans les grandes circonstances»⁷.

La diversité dialectale étant ce que l'on sait, l'exigence de la langue wallonne pour ce chant, présenté comme une réponse à l'hymne national flamand, le *Vlaamse Leeuw*⁸, peut surprendre. La Ligue wallonne n'a pas explicité ses mobiles, mais il faut probablement y voir, outre une preuve des liens étroits qui unissent mouvement wallon et mouvement dialectal⁹, un reflet de la question linguistique telle qu'elle est perçue par la plupart des militants wallons en cette fin du XIX^e siècle: au français, langue de rayonnement international, «langue-ciment» de l'unité belge, correspond une *Brabançonne*; à chacune des deux communautés, des deux races, disait-on alors, dont la langue maternelle est souvent encore le dialecte, un *Vlaamse Leeuw* en flamand et un hymne en wallon¹⁰.

Revenons à 1899. La Ligue wallonne de Liège lance, le 10 novembre, un double concours: littéraire, dans un premier temps, puis, — la poésie primée lui servant de thème —, musical¹¹. Le jury littéraire, non exclusivement liégeois¹², examine les 48 pièces reçues, mais, déçu, ne décerne pas de premier prix. Il attribue le second prix, le 21 juin 1900, «au chant dont la devise est «Strindans-nos bin» et dont l'auteur est M. Théophile Bovy, directeur du journal *Li Clabot*, à Liège»¹³.

Ces quatre strophes, exaltant la Wallonie, sont cependant, comme le note Rita Lejeune, loin d'être dépourvues de qualités.

Se manifeste en premier lieu la fierté d'une patrie «où les hommes consciencieux ennoblissent leur nom», puis vient la revendication on ne peut plus juste de ne pas voir seulement cette patrie considérée comme une terre d'industrie, mais bien comme un sol où les arts ont leur part d'éclat. Le deuxième couplet, plus rhétorique, proclame une autre fierté qui n'est pas de pure forme mais qui se réfère, ne l'oublions pas, au rôle que l'on reconnaît objectivement aux Wallons dans la conquête difficile de la liberté. De nature intimiste, cette fois, le troisième couplet chante ce que l'on chante rarement par patriotisme, et cette nuance est des plus délicates: la solidarité humaine, la générosité pour les démunis, la charité discrète dont peuvent faire preuve entre eux tous les Wallons. Enfin, le dernier couplet exprime la qualité d'amour que le Wallon porte à son pays: un profond attachement qui se ressent sans que l'on éprouve, pour autant, l'idée de le clamer bien haut, il promet ensuite au petit pays «qui a tant de grandeur d'âme» de veiller sur une sécurité dont on est sourcilieux. Le refrain proclame la fierté des Wallons de posséder des libertés en masse. Autant de déclarations faites sur un ton ferme qui a pour caractéristique de ne pas invectiver et qui sait s'affirmer sans menacer personne. Autant de pensées qui méritent non seulement d'être retenues, au-tant de pensées qu'il convient, aujourd'hui plus que jamais, de reprendre en chœur et de méditer.¹⁴

Malgré ces mérites, pour la Ligue wallonne, le «concours n'a pas produit ce que nous eussions été en droit d'espérer. Nous espérons que nos musiciens se rattraperont l'année prochaine au concours pour l'obtention d'un chœur wallon que la Ligue organisera peut-être»¹⁵. Plutôt qu'au manque de talent des artistes, la Ligue wallonne attribue le résultat décevant du concours aux contraintes même du sujet:

la lyre wallonne n'est pas habituée à traiter de si graves sujets.[...] Ce n'est pas commode de faire un Chant des Wallons si nos auteurs ne sont pas habitués, comme en France par exemple, à composer des Chants de soldats. Nos auteurs se sont trouvés devant une difficulté réelle, nous devons nous considérer heureux du résultat. Cela n'a pas été la faute des auteurs mais la faute du sujet.¹⁶

En effet, le texte de Bovy n'est pas la machine de guerre qu'attendait peut-être la Ligue wallonne. À l'opposé des chants que nous rencontrerons ultérieurement, on n'y trouve ni allusion à la Flandre, ... ni allégeance à la France¹⁷.

La Ligue wallonne organise le second volet, qui consiste à mettre en musique le poème de Bovy. Comme le jury littéraire, le jury du concours musical¹⁸ ne décerne pas de premier prix. Seule la médaille de vermeil réservée au second prix récompense, le 12 avril 1901, Louis Hillier, compositeur et chef d'orchestre, liégeois lui aussi (mais il ne faut voir là qu'un hasard et non une volonté délibérée des organisateurs, qui, un peu embarrassés, crurent un moment avoir couronné un... Anversois)¹⁹.

Surmontant cette double déception, la Ligue wallonne ne ménage pas ses efforts pour diffuser le chant. Elle publie, en plus de l'édition ordinaire²⁰, une édition de luxe, ornée d'un dessin de Charles Florenville²¹ que Philippe Hubert décrit ainsi:

Le dit frontispice reflète bien le but de l'œuvre, cherchant non pas à se substituer mais chapeauter et unir les chants locaux. La Wallonie entière y figure, représentée par ces différentes villes. À Liège, splendide capitale s'élevant grandiose sur la gauche, semble répondre, encore modeste, Namur centre naturel de la terre wallonne. Soutenant le tout, les grandes villes de toutes les provinces forment la base. Enfin, bien haut est accrochée l'image de l'enfant ravi, de l'«Alsace-Lorraine wallonne» qu'à l'époque, faute de mieux, il fallait dénommer la Wallonie prussienne: Malmédy. Moins d'un siècle plus tard c'est sans doute les Fourons que l'artiste aurait réunis, par l'espoir, par delà les frontières.²²

Remarquons toutefois que le motif de la couverture rappelle le drapeau de la Ligue wallonne de Liège conservé, comme le dessin de Florenville, au Musée de la Vie wallonne.

Le Chant, malgré les réserves de la Ligue, est exécuté à différentes reprises, à Liège et ailleurs²³. Il rencontre un certain succès dont témoignent des adaptations dialectales²⁴, ainsi qu'en flamand²⁵. Il figure au sein d'un «recueil de chants patriotiques pour l'école et le foyer»²⁶. Son refrain devient quasi proverbial²⁷. Son air plaît, on y adapte d'autres paroles²⁸.

Mais l'emploi de la langue wallonne, quelle qu'en soit la raison, ne va pas sans inconvénient. Cette exigence de la Ligue wallonne le confine à son aire dialectale et lui impose un lourd handicap à surmonter avant que «que tous les Wallons de Belgique» ne l'aient «à la bouche dans les grandes circonstances».

«L'option de la foule déterminera notre hymne commun»

Un «chant n'est pas populaire par le fait d'une décision d'assemblée délibérante» constate judicieusement, une dizaine d'années plus tard, la Commission de l'Intérieur de l'Assemblée wallonne, chargée de préparer le choix d'un drapeau, d'une fête et d'un chant pour la Wallonie²⁹. Et elle se garde bien d'en proposer un. Pour le rapporteur, Richard Dupierreux,

[un hymne] requiert des qualités de simplicité et d'entrain dont seul peut être juge l'instinct des foules; je pense, avec quelques-uns que le chant populaire wallon sera celui qui sera chanté dans la première circonstance solennelle. Aussi, il me semble qu'on pourrait instituer une commission chargée de recueillir et de trier, les chants wallons, quels qu'ils soient, an-ciens ou nouveaux, et de choisir les plus caractéristiques d'entre-eux. Ceux-ci seraient exécutés dans toutes les villes wallonnes, lors de la première fête nationale, en septembre prochain: l'option de la foule déterminera naturellement l'œuvre qui deviendra notre hymne commun: parmi celles qui devraient être exécutées figurent évidemment:

Le Chant des Wallons, paroles et musique de M. Albert Mockel, orchestré par Jongen, exécuté à Mons le 23 décembre dernier.

Le Chant des Wallons, paroles et musique de M. René Lyr, orchestré par Paul Gilson, primé en 1911 au concours du Cercle verviétois de Bruxelles.

Le Chant Wallon, paroles de Bovy, musique de Hellin [sic], déjà populaire au pays de Liège.

Et les chants nouveaux, ou composés de paroles nouvelles sur des airs anciens, tel que Le Chant du départ, Sambre et Meuse, Le Valeureux Liégeois, etc...³⁰

Au moment où nombre de villes et communes se préparent à célébrer le dimanche 28 septembre 1913 cette «première fête nationale», le chant de Bovy et Hillier a donc deux concurrents sérieux, composés l'un comme l'autre par des membres de l'Assemblée wallonne: Le Chant des Wallons de René Lyr³¹, et le tout récent Chant de la Wallonie d'Albert Mockel³².

Si Liège et Bruxelles fêtent la Wallonie au son des classiques Valeureux Liégeois, Sambre et Meuse ou Bia Bouquet³³, si Marcinelle retentit du Pays de Charleroi et de La Brabançonne³⁴ et Frameries, de Et c'n'est né co Frameries³⁵, à Couillet, on exécute Le Chant de la Wallonie de Mockel³⁶. À Gilly, Lodelinsart, Châtelet et Court-Saint-Étienne, la musique est, semble-t-il, absente, mais à Roux, les enfants des écoles exécutent «une modeste cantate»³⁷, —wallonne, s'entend —, et à Charleroi, un Hymne à la Wallonie de Van Cutsem³⁸. Les 80 exécutants du cercle choral Les Crampons clament à Jolimont que L'égalité nos l'volons pou t'tertous³⁹. À Jumet et à Montigny-le-Tilleul, cercle symphonique et fanfare accompagnent les chants⁴⁰; tandis que le carillon égrène sur Braine-le-Comte les notes d'un Chant des Wallons⁴¹, — œuvres de circonstance à la carrière éphémère. Plus durable sera le succès remporté, à Verviers, par Lu Coq wallon⁴², tandis que L'Drapeau wallon passe déchaîne l'enthousiasme des Montois⁴³.

En fait, plutôt que d'élire un chant existant, ces premières fêtes de Wallonie suscitent une importante production. De toute évidence, poètes et musiciens se sont très vite habitués «à traiter de si graves sujets»: ils ont découvert en la Wallonie un thème d'inspiration quasi inépuisable.

Sur les places, au quai de la Batte surtout, les chanteurs populaires écoulent en un instant des chansons wallonnes connues ou composées de la veille. La foule se presse autour d'eux et reprend

en chœur les refrains qui célèbrent, parfois avec un lyrisme si naïf, les gloires de Wallonie et le désir de liberté et d'indépendance du peuple wallon. Et toutes ces manifestations essentiellement populaires, auxquelles nulle direction, nulle volonté ne préside, si ce n'est cette volonté instinctive et irrésistible de la foule, est impressionnante, infiniment, et doit faire songer. On sent que des temps nouveaux sont proches!⁴⁴

Dans la foulée, naissent encore une Marseillaise wallonne et une Wallonne d'Émile Lecomte⁴⁵, des chants patriotiques de Pierre Westphal⁴⁶, une abondante production patronnée par la Ligue wallonne du Brabant et signée Charles de Waroux⁴⁷, une Wallonie, œuvre de Georges Antoine et Fernand Desonay⁴⁸, un Li Coq wallon, chant del Walloneie de Henri Baron et Charles Gaucet⁴⁹, et tant d'autres. Et Mockel ébauche un Coq hardy de Wallonie⁵⁰ qu'il ne terminera qu'en 1915.

Car curieusement, alors qu'elle marque un coup d'arrêt dans l'essor du drapeau au coq hardy⁵¹, la guerre ne met pas un terme à l'exaltation poético-musicale de la Wallonie.

Les trois hymnes cités par Dupierreux sont tous réédités à l'étranger, avec parfois, l'une ou l'autre modification de circonstance.

En 1914, René Lyr, dédie son chant «À mes frères: Flamands, Wallons, aux Belges morts pour la Patrie». Il place plus de 20.000 exemplaires d'une édition bordelaise⁵², vendue au bénéfice d'œuvres d'entraide, ce qui lui vaut d'être «chanté dans nombre d'écoles françaises» et d'être «l'objet d'une souscription officielle de la ville de Paris»⁵³. Rouart, Lerolle et Cie publient en mars 1917 à Paris⁵⁴ une version remaniée du Chant de la Wallonie de Mockel⁵⁵. Traduit en anglais par Gunby Hadath⁵⁶ et orné d'un fusain de Jean Delville⁵⁷, le Chant des Wallons de Bovy et Hillier est vendu au profit des Belges réfugiés en Grande-Bretagne⁵⁸. Bovy, — dont les vers sont traduits en français⁵⁹ —, y ajoute un cinquième couplet, créé à Paris, dont le patriotisme belge n'a rien à envier à celui de Mockel⁶⁰. Cet ajout ne résistera pas à la paix retrouvée.

À l'étranger, il se raconte que «bien souvent les héros wallons se sont rués à l'assaut de l'ennemi en chantant "Le Chant des Wallons", leur chant»⁶¹. On dit aussi que Julien Lahaut l'aurait entonné en présence du Tsar venu inspecter le corps d'auto-canon⁶². Légendes? Probablement. Le Tchant ne figure pas dans le Chansonnier du soldat belge publié sous les auspices du Ministère de la Guerre⁶³, mais l'exécution d'une adaptation due à la plume de Paul Collet en 1916 «dans une réunion privée d'une société nivelloise» est, elle, bien réelle⁶⁴.

Révélateurs du patriotisme belge pendant la Première Guerre mondiale, les avatars de ces chants wallons nous rappellent que ce premier conflit mondial est aussi perçu comme la lutte contre la «barbarie germanique», à laquelle on assimile le flamingantisme⁶⁵.

La guerre terminée, les chants poursuivent leur carrière, sans que se tarisse la veine des œuvres de circonstances⁶⁶. Le Tchant dès Walons de Bovy et Hillier assoit son statut d'hymne officiel dans la province de Liège⁶⁷. L'Assemblée wallonne tire 5.000 exemplaires du Chant des Wallons de René Lyr, édité au profit du fonds de propagande de La Défense wallonne⁶⁸. Le Pourquoi pas?, se ralliant à une idée exprimée par Pouret dans L'Express, recommande l'exécution du Chant de la Wallonie de Mockel⁶⁹ admiré par l'abbé Omer Englebert et ses amis de la revue La Terre wallonne⁷⁰.

«Pensez-vous qu'il soit désirable d'adopter un chant officiel wallon?»

À première vue, aucun chant ne s'est imposé spontanément, de façon indiscutable. Pour trancher la question qu'elle a laissée en suspens en 1913, l'Assemblée wallonne, par la voix de son secrétaire général Joseph-Maurice Remouchamps, pose à ses membres les questions suivantes:

1. Pensez-vous qu'il soit désirable d'adopter un chant officiel wallon?
2. Dans l'affirmative, existe-t-il, à votre connaissance, un chant qui pourrait être admis?
3. Existe-t-il dans votre région, à côté du chant local, un chant traduisant le sentiment wallon et jouissant déjà d'une certaine popularité?
4. Si vous jugez qu'un chant nouveau doit être admis, de quelle manière pensez-vous qu'il faille procéder pour l'obtenir?

5. Pensez-vous que le texte de ce chant doit être rédigé en français ou en wallon?⁷¹

Sur les quarante-deux réponses qui sont parvenues jusqu'à nous⁷², 30 se prononcent pour l'adoption d'un chant. Les 11 réponses négatives avancent des raisons diverses. Non, parce que «ce serait faire de l'artificiel. Il ne vivrait pas»⁷³. Non, parce qu'il existe déjà: Le Valeureux Liégeois, augmenté du Bia Bouquet et du Doudou, pour les uns⁷⁴, ou La Brabançonne, pour d'autres⁷⁵. Mais «si les circonstances deviennent plus tragiques, un jour viendra où jaillira une Marseillaise "wallonne"»⁷⁶. Un seul s'abstient: Albert Mockel, arguant du fait qu'il est l'auteur — paroles et musique —, du Chant de la Wallonie.

Une majorité est incontestablement favorable à l'adoption d'un chant, mais seule une minorité, — 17 personnes —, estime que ce chant existe déjà⁷⁷, et pour 9 d'entre elles c'est le Tchant dès Walons de Bovy et Hillier. Les œuvres de Mockel et de Lyr récoltent chacun deux voix, les autres citent Dewerpe⁷⁸, Delmas⁷⁹, Hurard⁸⁰ ou encore «la marche publiée dans Terre wallonne en 1920⁸¹».

Les réponses à la troisième question sont très voisines. 31 ne connaissent pas de chant traduisant le sentiment wallon et jouissant d'une certaine popularité régionale. Mais ici encore quatre réponses mentionnent Bovy et Hillier⁸².

Le moyen d'obtenir d'un chant nouveau laisse les membres perplexes: 15 ne se prononcent pas, 11 sont favorables à un concours, trois sont d'avis de passer commande à un musicien réputé, l'un veut adopter une musique ancienne, comme celle de Grétry (déjà!), un autre créer une commission. 5 pensent, comme en 1913, que «seul peut être juge l'instinct des foules», et deux estiment que le peuple wallon s'est déjà prononcé: il a choisi le chant de Bovy et Hillier.

Remarquons que pour l'Assemblée wallonne, contrairement à la Ligue wallonne de Liège, c'est l'air, bien plus que les paroles, qui fait la chanson. Quant à la langue, 22 penchent pour le français et 11 pour le wallon. La perception de la question linguistique a changé: le flamand conquiert son statut de langue nationale.

Si le Tchant dès Wallons n'est pas plébiscité, il est, de toute évidence, le plus connu des chants exprimant le sentiment wallon⁸³. Pour lui permettre de vaincre définitivement le handicap de la langue, Remouchamps projette donc une édition de cinq versions dialectales accompagnées d'une adaptation française. En novembre 1926, sous le pseudonyme de «M. Xxxx», et entouré des conseils de Jean Haust⁸⁴, il s'attelle à une traduction française, à laquelle Bovy oppose la sienne en 1927⁸⁵. Remouchamps soumet les deux textes à Auguste Doutrepoint⁸⁶.

Doutrepoint critique tout d'abord la version liégeoise tant au point de vue du fond («Au point de vue des idées, Li Tchant dès Walons ne résiste pas à l'analyse»)⁸⁷ qu'au point de vue de la forme, non exempte de gallicismes, de pléonasme ou de solécisme⁸⁸. L'adaptation de Bovy est impitoyablement passée au crible, vers par vers, jugée infidèle au texte original (Traduttore traditore!), et Doutrepoint de conclure: «Tout cela est donc un pur fatras! Mais la critique est facile! Tant pis pour les mauvais poètes!», avant d'examiner dans le détail la «traduction littérale R».

Consulté ultérieurement, Omer Englebert partage cette sévérité:

La traduction française de Bovy n'est pas loin d'être ridicule et tout le monde rougirait de la devoir employer.

La traduction de M. X. est infiniment meilleure. Mais, à son sujet, je reprendrais à mon compte les objections sur le fond que faisait M. Aug. Doutrepoint. Le chant de Bovy doit rester régional et dialectal. Il ne mérite pas davantage.⁸⁹

Bien que Remouchamps ait commencé à rassembler des versions dialectales, les choses en restent là⁹⁰. Le projet d'édition est abandonné.

«Le chant que tous les Wallons de Belgique auront à la bouche dans les grandes circonstances»

Du moins provisoirement. Car Remouchamps est entêté, «qualité merveilleuse» que lui reconnaissent même ses ennemis. Estimant que le «Tchant dès Walons, de Théophile Bovy et de Louis Hillier, primé aux concours de la Ligue wallonne de Liège en 1905 et 1906 [sic], a subi victorieusement une épreuve de trente années, pendant lesquelles sa vogue n'a fait que croître dans

la Wallonie entière»⁹¹, il propose son adoption comme hymne régional de la Wallonie, lors la 52e session de l'Assemblée wallonne, tenue à la Taverne royale à Bruxelles le 9 novembre 1935 dans l'après-midi.

De l'avis de certains «la troisième strophe, conçue dans le mode sentimental, pourrait être omise»⁹².

Mais le projet de Remouchamps et le texte de Bovy ont trouvé un défenseur de poids: le Namurois François Bovesse. Celui-ci

convie l'Assemblée à adopter le chant en entier, la troisième strophe apportant dans l'ensemble une note qui a sa signification. L'Assemblée se rallie à cette manière de voir et vote à l'unanimité la motion suivante:

L'Assemblée Wallonne adopte comme hymne régional de la Wallonie le "Tchant dès Walons", de Théophile Bovy, musique de Louis Hillier.

Elle charge son Bureau permanent d'assurer à ce chant la plus large diffusion, notamment en obtenant qu'il soit enseigné dans toutes les écoles de Wallonie.⁹³

Et il ne s'agit pas ici d'un vœu pieux: François Bovesse, défenseur du Tchant, est mi-nistre de l'Instruction publique.

La décision passe pourtant presque inaperçue dans la presse d'action wallonne. La Défense wallonne, organe de l'Assemblée wallonne, ne la commente pas⁹⁴. Quant à sa rivale, la Concentration wallonne, elle n'en souffle mot⁹⁵.

Pour assurer la diffusion du chant, il faut en premier lieu rééditer partition et texte original liégeois. Contact est donc pris avec Louis Hillier⁹⁶, «seul propriétaire-éditeur»⁹⁷. Il faut aussi contrer l'

objection assez sérieuse [...] venue de la région hennuyère et du Brabant wallon: la question du dialecte dans lequel est écrit le TCHANT et qui n'est guère compris et parlé dans les dites régions. Cette difficulté serait cause qu'un grand nombre de communes ne donneraient suite à [la] suggestion [de l'Assemblée wallonne] que si les auteurs du TCHANT permettaient de pouvoir le traduire soit en français, soit en dialecte local.⁹⁸

Et Remouchamps d'envisager l'édition d'une brochure de 16 pages contenant, — outre la musique, le texte original liégeois et des notices consacrées à l'historique du chant et de ses éditions, au drapeau, à la fête et à l'Assemblée wallonne —, des traductions française, namuroise, nivelloise, carolorégienne, montoise, tournaisienne, chestrolaise et gaumaise⁹⁹.

Rassembler les versions dialectales existantes¹⁰⁰, ou en susciter de nouvelles¹⁰¹ ne semble pas poser trop de problèmes. Établir une version française, par contre, c'est courir le risque de voir renaître les difficultés survenues dix ans auparavant.

En «tirer une bonne mouture française»

Remouchamps reprend sa traduction de 1926 et renoue avec Hillier, présent à Liège en cette fin janvier 1937. Les brouillons conservés permettent de suivre son travail presque au jour le jour. Les ratures surchargeant les manuscrits, de la main de Remouchamps, datés des 22, 23 et 27 janvier, attestent de sa volonté de serrer le texte et d'en donner enfin «la traduction dont on ait pas à rougir». Le 23 janvier, il adresse à Hillier, toujours à Liège, une version remaniée. À la première strophe (vers 5 à 7), là où Bovy utilise principalement le «nous» (nos-avans l'ritchèsse [...] nos-avans dès libèrtés), Remouchamps s'adresse dans un premier temps, à la Wallonie: «Terre petite, on sait que tu surpasses...Et que tu as des libèrtés en masse», avant de préférer, à l'avant-dernier vers, «Et nous avons des libèrtés en masse» parce que

1° [cette version] sert de plus près le texte wallon

2° il ne faut pas oublier que ce vers est répété en bis et que, dès lors, le discours indirect serait plutôt malheureux.

Poursuivant cette réflexion, il abandonne le tutoiement des deux vers précédents: «Terre petite, on sait qu'elle surpasses... Par ses savants...». À la troisième strophe, pour se rapprocher davantage du texte de Bovy N'î va qu'al nut' avou mèye précôcions, il écarte «Au jour tombant et sans ostentation» au profit de «En s'entourant de mille précautions»¹⁰².

Le 27, il adresse à Hillier, rentré à Paris, une nouvelle version «revue de très près, car la moindre faiblesse de rédaction serait aussitôt montée en épingle et servirait à discréditer le chant»¹⁰³.

Revenant sur ses corrections du 23, il supprime le vocatif de la première strophe¹⁰⁴, réintroduit à la troisième l'idée de «nuit» présente dans le texte liégeois¹⁰⁵. Le «Il fut vaincu, broyé sous leur talon» de la 2e strophe devient «Il fut bientôt broyé sous leur talon,» tandis que le «On donne peu, mais on a la manière» se change en «On donne peu, mais c'est d'un cœur sincère».

En retour, Hillier lui adresse ses «observations de musicien»:

Comme autres modifications in extremis j'attire votre attention sur les suivantes, sans insister en quoi que ce soit et en vous laissant juge:

II «Il fut bientôt» Je préférerais l'avant-dernière version: «Il fut vaincu, broyé» ou encore mieux (car l'accent sur la seconde syllabe de «vaincu» n'est pas heureux): «il fut broyé» ce qui reproduit plus fidèlement le «sprâtchi» de l'original.

III «à la soirée» je préfère toujours: «en s'entourant de mille précautions» car 1° la Charité ne se fait pas exclusivement le soir, et 2° «mille pré» se chante mieux que «vec cent pré».

IV «Et nous sentons» je préférerais: «Et notre cœur se met à palpiter», plus en rapport avec le vers précédent, et cela supprime un embarrassant «cœur pal».

Mais je vous le répète, ces observations viennent du musicien seulement.¹⁰⁶

Il reste maintenant à soumettre la traduction à l'auteur. Hillier, Parisien d'adoption comme Bovy, en est chargé. Le poète, peu enthousiaste, promet «de comparer le texte [...] remanié et qu'il ne trouve pas tout à fait de son goût, avec celui qu'il [...] soumettait il y a dix ans déjà, et d'en tirer un qui lui donne complète satisfaction»¹⁰⁷.

Remouchamps presse Hillier: il souhaiterait présenter le texte au bureau de l'Assemblée wallonne le 17. Dans la soirée du 16, Hillier adresse in extremis «une version très peu changée par Bovy qui [...] l'a dictée lui-même cet après-midi. Tout va donc bien»¹⁰⁸.

Et en effet, le bureau examine la traduction... et Remouchamps annonce à Hillier, «avec cent précautions», que le Bureau «y a cependant apporté de légères modifications tendant à améliorer le style ou à rapprocher davantage la traduction du texte original». Pour amadouer les auteurs, il minimise les remaniements¹⁰⁹, fait miroiter à Hillier une promotion dans les Ordres nationaux et propose d'attribuer à Bovy la paternité de la traduction¹¹⁰.

Mais Bovy reste intraitable. Et Hillier ne peut qu'annoncer la nouvelle:

Bovy [...] vient de me téléphoner pour me prier [...] de vous informer qu'il préfère s'en tenir à la version qu'il vous a soumise et qu'il considère comme définitive, à part la substitution de «cent précautions» à «des précautions» à la 3ème strophe, qu'il admet volontiers. Je n'ai pas cru devoir insister, car vous savez combien j'ai déjà eu de difficultés à arranger les choses telles qu'elles sont aujourd'hui!!

Bovy désire aussi que l'on attire pas l'attention par une note quelconque sur la paternité de la traduction française, et demande que l'on conserve l'en-tête qu'il avait rédigée précisément dans ce but. Idem pour le (1), qui donne la raison pour laquelle être Wallon a été remplacée par: des Wallons, bien que cela soit moins bon¹¹¹.

Mais, comme vous le suggérez, on est si près de l'accord, qu'il est préférable de le consi-dérer complet, et de hâter la publication si l'on veut que la diffusion puisse encore se faire à temps, c.à.d. avant les vacances, ce qui est indispensable si l'on veut être prêt pour la fête de la Wallonie de 1937.¹¹²

Comme en 1927, Remouchamps s'entoure d'avis¹¹³, dont celui de son ami Charles Delchevalerie:

À la vérité, ni l'une ni l'autre ne m'enchantent: c'est sans doute parce que l'original wallon m'a toujours paru discutabile à tout le moins quant à l'expression. Je me rends parfaitement compte que de ces emphatiques couplets wallons, il serait difficile de tirer une bonne mouture française [...] En définitive, des deux versions, celle adoptée par le Bureau a mes préférences parce qu'elle traduit les intentions de l'auteur de la façon la plus correcte et la plus mesurée.¹¹⁴

On est donc bien loin d'un accord. Découragement ou manœuvre? Remouchamps, qui démissionne du secrétariat général, apprend à Hillier que l'Assemblée wallonne «a estimé ne pas pouvoir publier le texte français imposé par Bovy et a donc décidé de n'éditer que les versions dialectales»¹¹⁵.

Hillier est consterné:

Je regrette beaucoup la décision du Bureau permanent au sujet de la traduction française du «Tchant». Vous savez tout ce que j'ai fait pour amener Bovy à consentir à la publication d'une traduction. Et voilà que, lorsque tout est arrangé, on renonce à cette traduction (que l'on me disait être indispensable) par suite de divergence de vue au sujet de deux ou trois expressions!

Car il n'y a presque pas de différences entre les deux textes. Les strophes II et III sont identiques. Le 7ème vers de la 1ère strophe est également bon dans les deux versions.

Et à la 4ème strophe la différence entre "proclamer" et "répéter", et entre "prêt à se briser" et "se met à palpiter" n'est vraiment pas sensible. J'avoue que je ne comprend donc pas ce veto; mais je n'insiste pas, et me soumetts à la décision.¹¹⁶

Pour ébranler la décision de Remouchamps, il joue, avec un peu de mauvaise foi, de la rivalité qui oppose l'Assemblée wallonne à sa rivale, la Concentration wallonne:

Peut-être voudra t'on [sic] pourtant y revenir surtout lorsque l'on considérera qu'un mouvement se forme dans le Borinage pour adopter une version belge de "La Marseillaise" (Voir Le Carré wallon supplément à la Wallonie nouvelle du 4.4.37).¹¹⁷

La menace brandie a-t-elle fait effet? Les ponts ne sont pas rompus entre Putanier, Hillier et Remouchamps, qui, bien que démissionnaire, continue à suivre les choses de près¹¹⁸. Mais Bovy, intraitable, campe sur ses positions¹¹⁹.

Sa mort, survenue le 7 juin, lève l'obstacle. Hillier se rend à Bruxelles fin juin¹²⁰ et assiste, le 2 juillet, à la réunion du Bureau permanent de l'Assemblée wallonne. «La question du Tchant était précisément à l'ordre du jour et elle a été résolue à la satisfaction de tous les présents»¹²¹.

Le «Nos libertés sont l'orgueil de la race», cher à Bovy, y passe à la trappe¹²² au contentement, mêlé de quelque inquiétude, de Remouchamps: « "Libertés en masse". Ce sont ces mots que Th. Bovy condamnait principalement, à tort selon moi. Ne craignez-vous pas d'avoir des difficultés avec Mmes Bovy? Hillier les avertira-t-il?»¹²³.

Avant de partir en vacances, Putanier passe commande à l'imprimeur. Remouchamps surveille le travail de l'imprimeur, tout comme Hillier, qui de sa villégiature près de Bolzano, est aussi attentif aux corrections qu'au respect de ses droits d'auteur.

La version française publiée dans l'édition qui sort de presse fin août¹²⁴ est, comme le dit Hillier, conforme aux desiderata de Remouchamps. Elle est créée le 26 septembre au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles par le grand orchestre symphonique et les chœurs de l'I.N.R. avec Albert Huberty, de l'Opéra de Paris, comme soliste¹²⁵. Seul le dernier vers de chaque couplet déplaît encore quelque peu à l'Assemblée wallonne. Mais sur ce point, comme on l'a vu, le musicien Hillier se refuse à céder¹²⁶.

Cette publication suscite d'autres traductions: Putanier reçoit une version boraine¹²⁷ et une en patois de Braine-le-Comte¹²⁸. De son côté, La Wallonie nouvelle, organe de la Concentration wallonne, publie le 19 septembre, le Chant version française, dans l'adaptation de Henri Ohn¹²⁹. Innocemment, Ohn adresse un exemplaire de son œuvre à Hillier qui lui fait sévèrement remarquer qu'il a omis «d'obtenir l'autorisation de faire cette traduction, et surtout celle de la publier»¹³⁰. Il le somme donc «de ne plus donner suite à [son] désir de diffuser de façon quelconque [sa] traduction de "Li Tchant dès Walons", ce qui [lui] épargnera l'ennui d'avoir à en faire interdire l'exécution et la reproduction» et ajoute: «Voulez-vous donc me faire parvenir, ainsi que j'ai le droit de l'exiger en ma qualité d'éditeur, tous les exemplaires en votre possession et ceux que vous pourrez récupérer, car il ne doit en rester aucun en circulation. Et nous ne reparlerons plus de ce qui ne fut fait, je continue à le croire, que dans la meilleure des intentions»¹³¹. Dans une note personnelle à Carlier, directeur de la Wallonie nouvelle, Hillier s'en explique: «il était indispensable que je proteste, autant pour le "cas Ohn" que pour ceux qui pourraient encore se produire. J'ai éprouvé les mêmes ennuis avec la

musique (dont on a publié à mon insu des éditions) jusqu'au jour où j'ai pris la même décision de réclamer et de détruire toutes ces éditions»¹³².

Derrière ce problème de propriété intellectuelle se profile bel et bien le conflit entre l'Assemblée wallonne et la Concentration wallonne, auquel, de toute évidence Hillier tient à rester étranger, s'efforçant de calmer tant Putanier que Carlier prêts à en découdre¹³³. Mais, il faut aussi en retenir que pour la Concentration wallonne, comme pour l'Assemblée wallonne, le Chant commence à prendre couleur d'hymne officiel.

En fait aucun lien privilégié ne lie Hillier à l'Assemblée wallonne. Le 12 octobre 1949, Hillier réclame à Putanier «les exemplaires complets ou séparés [qui] sont encore en [sa] possession. [...] Il y a maintenant au moins 15 ans qu'à ma connaissance un tirage a été fait et si je me rappelle bien, je vous avais donné le privilège de cette publication spéciale pour 10 ans»¹³⁴, demande qu'il réitère le 31 mars 1950, pour les «joindre [...] aux exemplaires de la nouvelle édition [qu'il vient] de faire paraître, l'Assemblée wallonne n'ayant été autorisée qu'à publier une seule fois les différents dialectes»¹³⁵.

Un hymne provisoire

Sans attendre la réponse de Putanier, Hillier a d'ailleurs publié une édition «Copyright by L. Hillier 1947. Tous droits réservés»¹³⁶, ce qui n'empêche pas que d'autres éditions non autorisées de voir le jour, attestant de la popularité grandissante du Tchant. Ainsi il fait partir du recueil clandestin 5 chants d'espoir et de combat vendus au profit de Solidarité Croix-Rouge du Front wallon¹³⁷.

Le Mouvement wallon d'après-guerre y recourt fréquemment lors de ses manifestations. Si la mémoire collective a retenu la Marseillaise vibrante du Congrès national wallon de 1945, peut-être faudrait-il se remémorer que ce congrès se clôture par un Chant des Wallons entonné par le président Joseph Merlot, et «repris en chœur par toute l'assistance»¹³⁸. Il est considéré comme l'hymne officiel, en attendant que Marcel Thiry mette au point «un chant en français sur la musique du "Chant du Départ", qui est, comme chacun sait, de Méhul»¹³⁹.

Et, bien qu'il existe une marche de Wallonie libre¹⁴⁰, cet mouvement, issu de la clandestinité, tient pour seul chant officiel celui de Bovy et Hillier¹⁴¹, l'utilise lors de ses manifestations et encourage la naissance d'autres adaptations dialectales, à Ath, à Tubize et à Wavre, notamment¹⁴². Il entre au répertoire des mouvements de jeunesse, qu'ils soient liés au Mouvement wallon¹⁴³ ou non¹⁴⁴.

Après la mort de Hillier, les héritières des auteurs, la comédienne Berthe Bovy et la pianiste Jeanne Jaspar¹⁴⁵, cèdent les droits d'éditions et de reproduction du Tchant des Wallons à l'éditeur bruxellois Herman Brauer¹⁴⁶. L'édition Brauer «Copyright MCMLXI»¹⁴⁷ donne le texte liégeois, accompagné d'une version française conforme à la traduction officielle, à ceci près qu'elle modifie l'ordre des strophes et que le dernier vers devient: «Voilà pourquoi, voilà pourquoi on est fier d'être Wallon!»

Oubliées les «observations du musicien»! Hillier est bien mort.

Sauf dans l'édition réalisée par la Ville de Liège en 1963, le texte français, en version officielle ou non, prend progressivement le pas sur le texte liégeois. Mais, si les Wallons ont l'air dans l'oreille et si on l'exécute volontiers lors des manifestations et congrès du Mouvement wallon¹⁴⁸, et même des partis politiques¹⁴⁹, les paroles françaises officielles ont du mal à s'imposer. De plus, elles commencent à être sérieusement contestées: avec le déclin économique de la Wallonie et le chômage endémique peut-on encore chanter qu'«au premier plan brille notre industrie»?

Et cependant, comme le note Marguerite Denée, «il nous faut un Chant des Wallons»¹⁵⁰.

Le journaliste liégeois Dieudonné Boverie, partisan d'une solution radicale, lance un sondage visant à remplacer le Bovy-Hillier «terriblement dépassé» par un Wallons debout! de sa composition, qui, estime-t-il, «répond bien à une réalité actuelle»¹⁵¹.

Certains souhaitent conserver la musique de Hillier, mais avec d'autres paroles¹⁵². D'autres encore pensent qu'il est possible de moderniser les paroles de Bovy «sans trahir l'esprit de son auteur»¹⁵³ ou, puisque «la montée des régionalismes concorde avec le mûrissement d'une

conscience européenne», d'y ajouter un cinquième couplet, évoquant la place de la Wallonie dans l'Europe qui se construit¹⁵⁴.

Modernisation encore, mais minimaliste, la traduction française figurant sur un feuillet de présentation de l'ouvrage de Maurice Bologne, Notre passé wallon diffusé en 1977 par l'Institut Jules Destrée. Soumise à Berthe Bovy qui l'aurait autorisée, elle diffère très légèrement de l'édition Brauer: «Et nous voulons des libertés en masse» y remplace «Et nous avons des libertés en masse»¹⁵⁵.

L'Union culturelle wallonne, qui «demande à tous les membres de ses 262 sociétés fédérées de ne pas manquer d'interpréter le Chant des Wallons lors de leurs manifestations comme elle le fait elle-même depuis 1932 lors de la remise annuelle du Grand Prix du Roi Albert 1er» ne ménage pas ses efforts pour diffuser le Chant. Elle réalise une cassette reprenant diverses versions dialectales du Tchant¹⁵⁶, s'attelle à une traduction dans la koinh wallonne¹⁵⁷, avant de proposer une version «multidialectale»¹⁵⁸.

Un chant à entonner, chanter, murmurer ou fredonner

À un niveau officiel, Émile Wauthy dépose une proposition de décret au Conseil de la Communauté française, portant création du chant officiel de la Communauté française, à adopter après concours. Il relève que

lorsqu'il s'agit de célébrer officiellement la fête de la communauté au niveau de l'ensemble de la Wallonie et de Bruxelles, comme ce fut le cas le 27 septembre dernier, les organisateurs se trouvent embarrassés par le choix du chant qui doit animer et souvent clôturer toute manifestation semblable, étant donné l'absence d'un chant qui soit connu et qui puisse être interprété par tous les francophones de notre communauté.

Afin de combler cette lacune, mais sans vouloir mettre en cause la valeur de l'idiome régional qui doit être sauvegardé dans un esprit de fidélité à notre passé culturel, il convient de créer le «Chant de la communauté culturelle française» de Belgique, dans la langue officielle de la communauté.¹⁵⁹

Si cette proposition passe assez inaperçue, un incident va focaliser l'attention sur la nécessaire adoption d'un chant officiel, par la Région wallonne cette fois. Assistant à la fête flamande à Bruges le 11 juillet 1994, le roi Albert II aurait entonné, chanté, murmuré ou fredonné le Vlaams Leeuw. Dans les jours qui suivent la presse s'interroge: le Roi assistera-t-il en septembre aux fêtes de Wallonie, y chantera-t-il et qu'y chantera-t-il? Un journaliste flamand demande au ministre-président Robert Collignon si «le gouvernement s'est [...] préoccupé de trouver un hymne national wallon que le Roi pourrait, à l'occasion des fêtes de Wallonie par exemple, entonner, chanter, murmurer ou fredonner? "Nos préoccupations sont moins symboliques, a répondu le ministre-président, nous avons assez de travail avec l'emploi, l'économie, le logement..."»¹⁶⁰.

Presse et média s'emparent de la question et partent à la recherche d'un hymne officiel. La Dernière Heure traite la chose sur le mode humoristique¹⁶¹; la R.T.B.F. croit en découvrir un et le présente lors de ses journaux télévisés des 9 et 10 août¹⁶². Le Soir estime que la question «titille nos lecteurs, à en juger par le courrier reçu» et conclut:

Le problème n'est donc pas de trouver un hymne, mais de le choisir parmi les candidats possibles, dont le Chant des Wallons. Bon, puisque le sujet n'est pas à l'ordre du jour, jusqu'aux fêtes de septembre au moins, refermons le dossier. Il en est d'ailleurs de plus importants, même si les symboles ne sont d'une totale futilité. L'intérêt pour le sujet le prouve.¹⁶³

Un communiqué de l'Union culturelle wallonne met les choses au point: le chant «découvert» par la R.T.B.F. n'est que «l'hymne triomphal que l'on chantait une fois par an au Gala du folklore wallon de Bruxelles pour l'élection de Miss Wallonie». Pour elle, «la Wallonie a déjà son hymne», — celui que composèrent Bovy et Hillier —, et, après en avoir retracé l'historique, elle émet le vœu qu'«une décision officielle du gouvernement de la Région wallonne accompagne le drapeau de la Wallonie d'un hymne qui est déjà joué et chanté dans ses versions régionales lors des manifestations officielles»¹⁶⁴.

«Il est créé un hymne wallon»

Le 9 juillet 1997, les députés Burgeon, Wintgens, Hofman, Hiance et Walry déposent au Parlement wallon une proposition de décret visant à officialiser le Chant des Wallons «dans sa version retenue en 1977 par l'Institut Jules Destrée [...] car elle exprime mieux un sentiment collectif ("fier d'être Wallon" au lieu de "fier des Wallons" et est plus volontariste ("Et nous voulons des libertés" au lieu de "Et nous avons des libertés"))».

Paradoxe: alors que le feuillet de l'Institut Destrée contenant la version retenue s'articule autour du couplet relatif à l'histoire de la Wallonie¹⁶⁵ et manifestement inspiré, du moins dans sa traduction française officielle, par le Valeureux Liégeois¹⁶⁶, ce rappel de l'histoire est jugé «tout à fait dépassé» et supprimé par les auteurs de la proposition¹⁶⁷.

Lors de son discours des fêtes de Wallonie, Yvon Biefnot, président du Parlement wallon, annonce la création prochaine d'une commission de 13 membres chargée d'examiner la question¹⁶⁸. Le Parlement wallon élargit le propos et installe le jeudi 29 janvier 1998 une commission spéciale chargée de débattre des signes de l'identité wallonne: fête, drapeau et hymne¹⁶⁹. C'est le choix de l'hymne qui, curieusement, va retenir l'attention de la presse. Les premiers experts sont entendus le 19 février. L'un d'eux, le musicologue Robert Wangermée, goûte peu le Chant: «une sorte de marche sans grande qualité», aux paroles «que les esprits contemporains peuvent trouver quelque peu ringardes» et dont il souligne aussi «l'ancrage liégeois». Et de proposer, comme l'avait fait bien avant lui Emma Lambotte, l'air «Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille?» tiré de l'opéra-comique Lucille de Grétry¹⁷⁰.

Tandis que le bourgmestre de Liège, Jean-Maurice Dehousse, entendu à sa demande par la Commission, réfute l'ancrage liégeois et rappelle que ce qui est officiel devient rapidement désuet, la presse se gausse de la proposition de Wangermée: l'air qu'il défend a servi d'indicatif aux grèves de la R.T.B.¹⁷¹, et La Libre Belgique enregistre «Dehousse, one point»¹⁷². Le Parlement se prononce le 20 mai pour la musique de Hillier, reportant le choix des paroles à plus tard¹⁷³. Le 4 juin, après avoir envisagé de modifier l'ordre des strophes et consulté Julos Beaucarne, la Commission, prenant le parti de l'historicité, adopte, à l'unanimité moins une voix, celle de l'écolo Snappe¹⁷⁴, la proposition Burgeon¹⁷⁵.

Le choix de l'historicité

Le 4 juin 1998, à la quasi unanimité, mais sans plus d'enthousiasme que la Ligue wallonne de Liège couronnant, comme le rappelait La Libre Belgique; «des deuxièmes choix»¹⁷⁶, la Commission du parlement wallon a mis un terme à près d'un siècle de tergiversations et a pris, ainsi qu'elle l'a déclaré, «le parti de l'historicité».

Certes, la version française adoptée est «grandiloquente [et] perd la mesure, l'humour et la tendresse de la poésie wallonne, en plus de sa saveur»¹⁷⁷. Elle a en outre connu tant d'aménagements qu'on peut douter que «dans leurs tombes, Théophile Bovy, pour les paroles, et Louis Hillier, pour la musique, s'en frottent encore les phalanges...»¹⁷⁸. Partant de la «traduction littérale R» de Remouchamps, le texte a successivement intégré «les libertés en masse» que condamnait Bovy, puis le «des trois longs» auxquels, selon Hillier, il ne fallait même pas penser, avant que Bologne ne remplace l'«avoir» par le «vouloir» et que les députés wallons n'en retranchent l'évocation du passé (wallon ou liégeois?)¹⁷⁹. Affirmer que cette version «a le mérite [...] d'avoir reçu l'approbation de Théophile Bovy»¹⁸⁰, est, on l'a vu, abusif.

On a toujours estimé que, pour obtenir un hymne, seul pouvait «être juge l'instinct des foules». Comme par le passé, la commission spéciale a écarté le concours, — sorte d'Eurovision wallonne des hymnes —, et l'œuvre de commande (mais, Marie Delcourt et Marcel Thiry ne disaient-ils pas déjà en 1924 que «ce serait faire de l'artificiel»?¹⁸¹). Son choix s'est porté sur ces «emphatiques couplets wallons» qui, s'ils n'ont jamais «eu l'adhésion des intellectuels via un jury supposé compétent, clairvoyant et indépendant»¹⁸² ont seuls résisté à l'épreuve du temps et accompagné les Wallons dans leurs peines et dans leurs joies.

Un «air disco ou latino pour être dans le vent...»¹⁸³ était-il envisageable pour un hymne? «Le temps des cerises» doit-il devenir «Le temps des diabolos menthe» «à l'heure du règne des

internautes»?¹⁸⁴ Jean-Maurice Dehousse notait l'inévitable décalage des textes officiels avec le passage du temps¹⁸⁵.

Désuète, la décision d'adopter un hymne? Juste bonne à servir «de symbole à une éventuelle équipe wallonne» dans «l'éventualité d'une scission définitive»?¹⁸⁶ Ou au contraire, décision nécessaire parce que «le processus fédéral a créé un besoin de symbole et [...] parce que, en conservant les paroles originales, on respecte l'histoire du Chant»?¹⁸⁷

Désuètes, les paroles glorifiant l'industrie wallonne? Le député Pierre Hazette a manifesté certaines réticences au Tchant, «Et puis», dit-il «j'ai bien relu les paroles: elles décrivent peut-être des réalités dépassées mais qui peuvent finalement être des objectifs à atteindre pour la Wallonie»¹⁸⁸.

Comme l'écrivait La Libre Belgique, «Nous chanterons donc que nous sommes fiers d'être wallons parce qu'au premier rang brille notre industrie». Reste à faire en sorte que ce soit vrai, un jour»¹⁸⁹. Vaste programme, que personne ne pourra décernement qualifier de dérisoire ou de futile.¹⁹⁰

Annexe 1a

LE TCHANT DÈS WALLONS

Texte liégeois

[Orthographe de l'édition de 1902]

I

Nos estans firs di nosse pitite patreie
Ca, lâje et long, on jâse di ses êfans
A prûmi rang on l'mette po l'industrêye
Et d'vins les arts elle riglatihe ottant!
Nosse tэрre est p'tite, mains nos avans
l'ritchэsse
Des hommes sincieux qu'anôblihet leu nom;
Et nos avans des libértés tinpэsse:
Volà poqwè qu'on z'est fir d'esse Wallon!

II

Di nosse passé, qwand c'est qu'on lét l'histwère,
On s'rэcresteyе vormint à chaque foyou,
Et nosse cour crэhe, qwand c'est qu'on tўse al
glwère,
Di nos vix péres qui n'avît mâie pawou!
C'est grâce à zels qui n'jouivans dè l'pâie.
Is ont sprâtchî l'ênn'mi d'zos leu talon!
On l's'a r'clamé «les pus vaillants qu'i n'âye!»
Volà poqwè qu'on z'est fir d'esse Wallon!

III

On s'veut voltis inte frés dé l'Wallonneye
Et l'on est prête onke l'aute à s'dinner l'main;
On fait plaisir bin sovint sins qu'on l'deye;
Nouque ni s'hâgnэye, qwand c'est qui vout fer
l'bin!
Li Charité, qui mousse è l'mohinette,
N'y va qu'a l'nute, avou mэye precautions;
Li pau qu'on donne on nè l'done qu'è cachette:
Volà poqwè qu'on z'est fir d'esse Wallon!

IV

Pitit pays, vos qu'a tant d'grandeur d'âme,
Nos v's-aîmans bin, sins qu'nos l'brэyanse bin
haut;
Qwand on v'kidjâse, âs-oûyes montèt nos lâme
Et nos sintans nosse cour batte à gros côps.
N'âyîz nolle sogne èt viquez è liyэsse:
Di nos êfans les bresses et l'cour sont bon,
Et nos avans les ch'vès foe'rt près dè l'tiэsse:
Volà poqwè qu'on z'est fir d'esse Wallon!

[D'après l'édition de la Ville de Liège (1963)]

[Orthographe de Roger Pinon]

I

Nos-èstans firs di nosse pitite patrэye
Ca ladje èt lon on djâse di sès-êfans;
À prumî rang on l'mèt' po l'industrэye
Et d'vins lès-ârts èle riglatih' ot'tant.
Nosse tэre èst p'tite, mins nos-avans l'ritchэsse
Dès-omes sincieûs qu'anôblihèt leû nom;
Et nos-avans dès libértés tinpэsse:
Volà poqwè qu'on-z-èst fir d'эsse Walon!

II

Di nosse passé, qwand c'èst qu'on lét l'istwère,
On s'rэcrэstэye vormint à chaque foyou,
Et nosse cour crэh' qwand c'èst qu'on tўse al
glwэre
Di nos vîs péres qui n'avît mây pawou.
C'èst grâce à zèls qui n'djouvihans dèl pâyе.
Il-ont sprâtchî l'inn'mi d'zos leû talon;
On l'z-a r'clamé lès pus vayants qu'i-n-âye:
Volà poqwè qu'on-z-èst fir d'эsse Walon!

III

On s'veût vol'tî inte frés dèl Walon'rэye
Et l'on-z-èst prêt' onk l'aute à s'diner l'main;
On s'fait plésîr bin sovint sins qu'on l'dэye,
Nouk ni s'hâgnэye qwand c'èst qu'i vout fé l'bin.
Li tcharité qui mousse èl mohinète
N'î va qu'al nut' avou mэye précôcions;
Li pô qu'on done on n'èl done qu'è catchète:
Volà poqwè qu'on-z-èst fir d'эsse Walon!

IV

Pitit payîs, vos qu'a tant d'grandeur d'âme,
Nos v's-inmans bin, sins qu'nos l'brэyans' tot
haut;
Qwand on v'kidjâse, âs-oûy montèt nos lâmes
Et nos sintans nosse cour bate à gros côps!
N'âyîz nolle sogn' èt vikéz-è liyэsse,
Di vos-êfans lès brès' èt l'cour sont bons,
Et nos-avans lès djvès fwért près dèl tiэsse:
Volà poqwè qu'on-z-èst fir d'эsse Walon!

Annexe 1b

LE CHANT DES WALLONS

Élaboration de la traduction «officielle» (1937)

Texte proposé par M. Bovy.
Dicté par Th.Bovy à Louis
Hillier le 16 février 1937

Texte adopté par le Bureau
permanent le 17-II-37

Texte publié par l'Assemblée
wallonne (1937)

LE CHANT DES WALLONS

Adaptation française de «Li
Tchant dèsWalons» de
Théophile Bovy Musique de
Louis Hillier

LE CHANT DES WALLONS

Paroles de Théophile Bovy
Musique de Louis Hillier
Adaptation française

LE CHANT DES WALLONS

Paroles de Théophile Bovy
Musique de Louis Hillier
Adaptation française

I
Nous sommes fiers de notre
Wallonie,
Le monde entier admire ses
enfants;
Au premier rang brille son
industrie,
Et dans les arts on l'apprécie
autant.
Bien que petit, notre pays se
classe
Par ses savants dans les
grandes nations;
Nos libertés sont l'orgueil de la
race:
Voilà pourquoi l'on est fier des
Wallons!(1)

I
Nous sommes fiers de notre
Wallonie,
Car en tous lieux on prise ses
enfants;
Au premier rang brille son
industrie,
Et dans les arts on l'apprécie
autant.
Bien que petit, notre pays
surpasse
Par ses savants de plus
grandes nations;
Et nous avons des libertés en
masse,
Voilà pourquoi l'on est fier des
Wallons!(1)

I
Nous sommes fiers de notre
Wallonie,
Le monde entier admire ses
enfants.
Au premier rang brille son
industrie,
Et dans les arts on l'apprécie
autant.
Bien que petit, notre pays
surpasse
Par ses savants de plus
grandes nations;
Et nous avons des libertés en
masse:
Voilà pourquoi l'on est fier des
Wallons!

II
Quand on relit les faits de notre
histoire,
À chaque page on se sent
transporté;
Et l'on tressaille en pensant à la
gloire
De nos aïeux qui n'ont jamais
tremblé.
Quand l'ennemi voulut les
rendre esclaves,
Il fut vaincu, broyé sous leur
talon;
César les a proclamés les plus
braves,
Voilà pourquoi l'on est fier des
Wallons!

II
Quand on relit les faits de notre
histoire,
À chaque page on se sent
transporté;
Et l'on tressaille en pensant à la
gloire
De nos aïeux qui n'ont jamais
tremblé.
Quand l'ennemi voulut les
rendre esclaves,
Il fut vaincu, broyé sous leur
talon;
César les a proclamés les plus
braves,
Voilà pourquoi l'on est fier des
Wallons!

II
Quand on relit les faits de notre
histoire,
À chaque page on se sent
transporté;
Et l'on tressaille en pensant à la
gloire
De nos aïeux qui n'ont jamais
tremblé.
Quand l'ennemi voulut les
rendre esclaves,
Il fut vaincu, broyé sous leur
talon;
César les a proclamés les plus
braves:
Voilà pourquoi l'on est fier des
Wallons!

III

Entre Wallons toujours on fraternise,
 Dans le malheur, on aime à s'entr'aider;
 On fait le bien sans jamais qu'on le dise,
 Chacun s'efforce de le tenir caché.
 La charité, visitant la chaumière,
 S'y rend le soir avec cent précautions;
 On donne peu, mais c'est d'un cœur sincère,
 Voilà pourquoi l'on est fier des Wallons!

IV

Petit pays, c'est pour ta grandeur d'âme
 Que nous t'aimons sans trop le proclamer;
 Notre œil se voile aussitôt qu'on te blâme,
 Et notre cœur est prêt à se briser.
 Ne crains jamais les coups de l'adversaire,
 De tes enfants, les bras te défendront;
 Il ne faut pas braver notre colère,
 Voilà pourquoi l'on est fier des Wallons!

(1) Fier «d'être» Wallon serait meilleur, mais ne se chanterait pas si bien.

III

Entre Wallons toujours on fraternise,
 Dans le malheur, on aime à s'entr'aider;
 On fait le bien sans jamais qu'on le dise,
 Chacun s'efforce de le tenir caché.
 La charité, visitant la chaumière,
 S'y rend le soir avec cent précautions;
 On donne peu, mais c'est d'un cœur sincère,
 Voilà pourquoi l'on est fier des Wallons!

IV

Petit pays, c'est pour ta grandeur d'âme
 Que nous t'aimons sans trop le répéter;
 Notre œil se voile aussitôt qu'on te blâme,
 Et notre cœur se met à palpiter.
 Ne crains jamais les coups de l'adversaire,
 De tes enfants, les bras te défendront;
 Il ne faut pas braver notre colère,
 Voilà pourquoi l'on est fier des Wallons!

(1) Variante: d'êtr(e) Wallon!
 Dans ce cas, éviter la liaison entre les deux derniers mots de manière à détacher le mot Wallon.

III

Entre Wallons toujours on fraternise,
 Dans le malheur on aime à s'entr'aider;
 On fait le bien sans jamais qu'on le dise,
 Chacun s'efforce de le tenir caché.
 La charité, visitant la chaumière,
 S'y rend le soir avec cent précautions;
 On donne peu, mais c'est d'un cœur sincère:
 Voilà pourquoi l'on est fier des Wallons!

IV

Petit pays, c'est pour ta grandeur d'âme
 Que nous t'aimons, sans trop le proclamer;
 Notre œil se voile aussitôt qu'on te blâme
 Et notre cœur est prêt à se briser.
 Ne crains jamais les coups de l'adversaire,
 De tes enfants, les bras te défendront;
 Il ne faut pas braver notre colère:
 Voilà pourquoi l'on est fier des Wallons!

Annexe 1c

LE CHANT DES WALLONS

Évolution du texte après la mort de Hillier (1961-1998)

Texte de l'édition Brauer 1961

I
Petit pays, c'est pour ta
grandeur d'âme
Que nous t'aimons, sans trop le
proclamer.
Nos yeux se voilent aussitôt
qu'on te blâme
Et notre cœur est prêt à se
briser.
Ne crains jamais les coups de
l'adversaire,
De tes enfants les bras te
défendront.
Il ne faut pas braver notre
colère:
Voilà pourquoi, voilà pourquoi
on est fier
d'être Wallon !

II
Nous sommes fiers de notre
Wallonie,
Le monde entier admire ses
enfants.
Au premier rang brille son
industrie,
Et dans les arts on l'apprécie
autant.
Bien que petit, notre pays
surpasse,
Par ses savants, de plus
grandes nations.
Et nous voulons des libertés en
masse:
Voilà pourquoi, voilà pourquoi
on est fier
d'être Wallon !

Texte publié par l'Institut Jules
Destrée

I
Nous sommes fiers de notre
Wallonie,
Le monde entier admire ses
enfants.
Au premier rang brille son
industrie
Et dans les arts on l'apprécie
autant.
Bien que petit, notre pays
surpasse
Par ses savants de plus
grandes nations.
Et nous voulons des libertés en
masse:
Voilà pourquoi l'on est fier
d'être Wallons!

II
Quand on relit les faits de notre
histoire,
À chaque page on se sent
transporté
Et l'on tressaille en pensant à la
gloire
De nos aïeux qui n'ont jamais
tremblé.
Quand l'ennemi voulut les
rendre esclaves,
Il fut vaincu, broyé sous leur
talon.
César les a proclamés les plus
braves:
Voilà pourquoi l'on est fier
d'être Wallons!

Texte adopté par le Parlement
wallon

I
Nous sommes fiers de notre
Wallonie,
Le monde entier admire ses
enfants,
Au premier rang brille son
industrie
Et dans les arts on l'apprécie
autant.
Bien que petit, notre pays
surpasse
Par ses savants de plus
grandes nations.
Et nous voulons des libertés en
masse:
Voilà pourquoi l'on est fier
d'être Wallons

II
Entre Wallons, toujours on
fraternise,
Dans le malheur, on aime à
s'entraider;
On fait le bien sans jamais
qu'on le dise,
En s'efforçant de le tenir caché.
La charité visitant la chaumière
S'y rend le soir avec cent
précautions;
On donne peu, mais c'est d'un
cœur sincère:
Voilà pourquoi l'on est fier
d'être Wallons!

III

Quand on relit les faits de notre
histoire,
À chaque page on se sent
transporté;
Et l'on tressaille en pensant à la
gloire
De nos aïeux qui n'ont jamais
tremblé.
Quand l'ennemi voulut les
rendre esclaves,
Il fut vaincu, broyé sous leur
talon;
César les a proclamés les plus
braves:
Voilà pourquoi, voilà pourquoi
on est fier
d'être Wallon!

IV

Entre Wallons toujours on
fraternise,
Dans le malheur, on aime à
s'entr'aider;
On fait le bien sans jamais
qu'on le dise,
En s'efforçant de le tenir caché.
La charité, visitant la
chaumière,
S'y rend le soir avec cent
précautions;
On donne peu, mais c'est d'un
cœur sincère:
Voilà pourquoi, voilà pourquoi
on est fier
d'être Wallon!

III

Entre Wallons, toujours on
fraternise,
Dans le malheur, on aime à
s'entr'aider;
On fait le bien sans jamais
qu'on le dise,
En s'efforçant de le tenir caché.
La charité, visitant la chaumière
S'y rend le soir avec cent
précautions
On donne peu, mais c'est d'un
cœur sincère:
Voilà pourquoi l'on est fier
d'être Wallons!

IV

Petit pays, c'est pour ta
grandeur d'âme
Que nous t'aimons, sans trop le
proclamer.
Notre œil se voile aussitôt
qu'on te blâme
Et notre cœur est prêt à se
briser.
Ne crains jamais les coups de
l'adversaire,
De tes enfants les bras te
défendront.
Il ne faut pas braver notre
colère:
Voilà pourquoi l'on est fier
d'être Wallons!

III

Petit pays, c'est pour ta
grandeur d'âme
Que nous t'aimons, sans trop le
proclamer.
Notre œil se voile aussitôt
qu'on te blâme
Et notre cœur est prêt à se
briser.
Ne crains jamais les coups de
l'adversaire,
De tes enfants les bras te
défendront.
Il ne faut pas braver notre
colère:
Voilà pourquoi l'on est fier
d'être Wallons !

Annexe 2

LE CHANT DES WALLONS Paroles et musique de René LYR

I

Dans nos veines, son sang pétille
Bûcherons, carriers, laboureurs,
Artisans du fer et mineurs,
Gais à la tâch' autant que drilles!
Frères, notr' âme, sur la pierre,
Comme ses ruisseaux cascadeurs
Libres, joyeux, francs et rieurs
Dans' et bondit vers la lumière.

REFRAIN

Ohé, que notre voix résonne:
Ardennais, Mosans et Picards!
Fils de la plaine ou montagnards
Au cœur de la terre wallonne!

II

Gaulois qu'au fronton de la gloire,
César proclama les plus forts,
Le souvenir de nos grands morts
Pass' au large de son histoire,
Et la plainte de ses rivières,
Évoquant les preux d'autrefois,
Des Nerviens aux Franchimontois,
Nous parl' encore de nos pères.

REFRAIN

III

Certes, le grain ne pèse guère
Aux rocailles de ses sillons,
Mais la récolte a des chansons,
Toujours plus belles et plus claires
Sans tristesses les jours s'achèvent,
Au creux de ses calmes vallons.
Qui naît Wallon reste Wallon,
Fidèle à son paisible rêve.

REFRAIN

IV

Oubliant les siècles de guerre,
À l'étranger par ses chemins
Nous avons tendu les deux mains.
Mais s'il réveille les colères,
Et qu'au lointain de ses silences,
Sonne l'appel de ses aïeux
Farouches, nous saurons comme eux
Mourir à sa seule défense.

REFRAIN

Variante du 4e couplet
Oubliant les siècles de guerre,
Aux haineux Flamands et Germains,
Nous avons tendu les deux mains.
Mais s'ils réveillent les colères,
Et qu'au lointain de ses silences,
Sonne l'appel de ses aïeux:
Farouches, nous saurons comme eux
Mourir à sa seule défense.

Annexe 3

LE CHANT DE LA WALLONIE .

Paroles et musique d'Albert MOCKEL

Orchestration de Joseph Jongen.

Chanté par Mme Fassin-Vercauteren, M. Fernand Fraison et la Royale Légia (première exécution).

Fête de Wallonie organisée par les Amitiés françaises, salle des fêtes du Conservatoire royal de Liège, 29 mai 1913

I. LES HOMMES

Ô terre où les âmes sont libres,
Sol ferme et fort des francs Wallons,
Rochers, forêts, légers sillons
Où l'air rayonne et vibre

Aux jours de détresse et de gloire,
Tes fils en armes, tous pour toi,
Forgeaient les fastes de l'Histoire;
Et nul ne fut traître à sa foi.

REFRAIN

Surgis, grand peuple frémissant!
Debout sur la terre meurtrie!
Douce terre, Wallonie,
O notre rêve éblouissant!
À toi notre âme, à toi notre sang,
À toi notre cœur, ô Patrie ! (Bis).

II. UNE JEUNE FILLE

J'écoute. La terre s'éveille.
Des voix s'élèvent tour à tour,
Et l'une tremble, et dit l'amour,
Et l'autre est maternelle.

Un songe sonore me charme...
Mais l'air s'emplit d'étranges voix...
Déjà les chants des hautes flammes
Émeuvent la paix des grands bois.

III. LES JEUNES GENS

Wallon, fils d'un peuple héroïque,
Ton rire affronte la douleur.
Tu vas chantant d'un large cœur,
Bravant le sort tragique.

Ô chants de Jemappes sublimes!
Chant rude et fort de Franchimont!
La mort n'étreint pas ses victimes
Un chant éternel vous répond.

REFRAIN

Surgis, grand peuple frémissant, etc.

IV. LES VIEILLARDS

Jadis, sur la terre de France,
La liberté prit son essor;
Et tu suivis son aile d'or
Pareille à l'espérance.

La France partout assaillie,
On vit le grand vol d'or trembler.
Wallon, tu ne l'as pas trahie,
Au jour où ton sang dut couler

REFRAIN

Surgis, grand peuple frémissant, etc.

V. UNE JEUNE MÈRE

Enfant, dès l'aurore première,
Dès ton suave et tendre éveil,
Des chansons d'or et de soleil
Te dirent la lumière.

Voici qu'on impose à ta bouche
Des mots barbares que tu hais...
Enfant, réponds d'un cri farouche:
Ton chant, c'est le chant des Français!

VI. LA FOULE

Ô fils de la terre wallonne,
Qui vit grandir la liberté,
À l'œuvre ardente de beauté
Que notre cœur se donne!

Le Temps ouvre et ferme son aile,
Portant l'amour, portant la mort.
La gloire seule est immortelle
Qu'il porte au plus fier, au plus fort.

REFRAIN

Surgis, grand peuple frémissant,
Pour l'œuvre de force et de vie!
Noble terre, Wallonie,
Mère d'un songe éblouissant,
À toi notre âme, à toi notre sang,
À toi notre cœur, ô Patrie!

Annexe 4

EN WALLONIE!

Paroles et musique d'Orsini DEWERPE

I

C'est notre petite Patrie,
C'est le tragique Pays noir.
Sombres terrils et ciel de suie,
Qui s'illumine vers le soir.
Que d'autres chantent l'Italie,
L'Espagne ou bien la Riviera
Amis, chantons la Wallonie
Qui vaut mieux que ces endroits-là.
Oui, nous t'aimons,
Nous t'adorons
O notre cher Pays Wallon!

REFRAIN.

C'est une terre plantureuse
Où l'on rit, où l'on sait chanter
Sa race est fière et courageuse
Et le labeur peut l'exalter!
Il est bruyant le Pays noir
Et frémissante y est la vie.
Il est l'Avenir et l'Espoir
Il est l'Avenir et l'Espoir
C'est là que règne l'industrie,
En Wallonie
(variante):

À lui mon amour, mon espoir
À lui mon amour, mon espoir
C'est là que j'ai reçu la vie
En Wallonie!

II

Là-bas, c'est Liège la vaillante
Bastion sacré du sol gaulois
Puis c'est Namur, ville riante,
Que l'on assiégea tant de fois.
Dans le Centre et le Borinage,
Règnent le Fer et le Charbon;
Du Pays noir partout l'image
Apparaît à notre horizon.
Mais, quant à moi,(1)
Où je la vois,
C'est au pays de Charleroi...(2)

REFRAIN.

III

Le Wallon est d'humeur frondeuse
Et passionné de liberté;
Il sait aux heures douloureuses
Se redresser avec fierté;
Comme un vrai cadet de Gascogne,
De tout blaguer il se permet;
Et s'il adore le Bourgogne,
C'est qu'il se sent un peu Français.
Oui, mes enfants
Il y a longtemps
Que la France est notre maman.

REFRAIN.

Et cette France toujours neuve,
— Ce berceau de la Liberté —
Si, revenaient les jours d'épreuve,
Nous trouverait à son côté.
Il sait vibrer, le Pays noir,
Il ignore la félonie:
On a toujours fait son devoir,
On a toujours fait son devoir,
Même s'il faut donner sa vie,
En Wallonie

(1) Variantes pour le 2e couplet
Pour MONS et le BORINAGE

Mais croyez bien
Qu'il n'y a rien

De plus wallon que le Borain.

Pour TOURNAI, idem :

De plus wallon qu'un Tournaisien.

Pour THUIN, idem :

De plus wallon qu'un Thudinien.

(2) Variantes pour le 2e couplet

Pour LIÈGE:

Commencer le 2e couplet par
ICI au lieu de LÀ-BAS

Dernier vers :

C'est au charmant pays liégeois.

Pour NAMUR:

C'est au beau pays namurois.

Pour NIVELLES:

C'est au beau pays nivellois.

Pour LA LOUVIÈRE:

C'est au beau pays louviérois.

- 1 Le 30 janvier 1998. Voir la Revue du Presse du Parlement wallon, 30 janvier 1998.
- 2 R. DUPIERREUX, «Le Drapeau wallon», dans *La Défense wallonne*, n° 3, mars 1913, p. 139.
- 3 Cette réaction est relevée particulièrement dans les articles suivants: «Un hymne l'an prochain?» dans *Vers l'avenir*, 22 septembre 1997, Ch. DODET, «Réflexion. Faire (dé)chanter les Wallons malgré eux» dans *Vers l'avenir*, 26 mars 1998, «Courrier. Hymne wallon: faut-il un hymne pour la Wallonie? En tout cas, au parlement wallon, les députés planchent sur la question. Commentaires» dans *Le Soir*, 30 mai 1998 et «Courrier. Hymne wallon: le parlement régional a finalement adopté le "Chant des Wallons". Salve de commentaires... dans des sens très divers» dans *Le Soir*, 16 juin 1998.
- 4 Notamment aux adresses suivantes: <http://facteur.cediti.be/radiobelche/>; <http://ping4.ping.be/federal-europe/wal.htm#chant> et http://ourworld.copuserve.com/homepages/Roger_Thijs/homepage.htm.
- 5 G.S. «La nation fait le destin d'une chanson. Dis-moi quel est ton hymne...» dans *Le Matin*, 23 juin 1998.
- 6 La palme de la désinformation revient sans conteste à l'article de Ph. ENGELS, «Identité. Le chant du coq. La Wallonie a-t-elle besoin d'un hymne? À Namur, le sujet est pris au sérieux» dans *Le Vif-l'Express*, 22 mai 1998.
- 7 «Concours pour l'obtention d'un Chant des Wallons — programme et conditions» dans *L'Âme wallonne*, 11 novembre 1899.— Notons qu'en 1877, un *Chant des Wallons* (traduit du français) a été composé par Charles Gothier (1851-1920) sur une musique de Paul Gevaert (1851-1902) et publié dans *Vis et novais rævions*, Liège, 1877, p. 56-57. Ce chant, exaltant le dialecte et déplorant son recul, a été republié dans *Noss'Péron*, 9 mars 1923. Le troisième couplet et son refrain ne sont pas sans évoquer des thèmes que l'on retrouvera chez Bovy:

*Nos péres ont s'tu, ascohant les frontîres,
Dinner leu songue po l'paye, et l'liberté!
Nos les avans, mins i d'meûre d'zos nosse
Cîre,
Ine plâye qui sône; cisse plâye, c'est
l'Pauvrité!
Ses griffes di fiér ont fait bin des mâtyres
Po l'zès distrûre, Wallons, fans l'charité!*

REFRAIN

*En avant, Wallon,
Chantans l'vix jâgon,
Tot sêcourant l'misére,
Sûvant l'eximpe des Eburons, nos péres
Li charité rotte avou l'vix Wallon!*

- 8 Composé en 1847. Paroles d'Hippoliet Van Peene (1811-1864), musique de Karel Miry (1823-1889). A. DEPPEZ, «Vlaamse Leeuw», dans *Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, t. II, p. 1892. — On trouvera une traduction libre de la version adoptée par le Parlement flamand dans P.-H. PIERSON, «Le

Vlaamse leeuw» dans *Solidarité française Wallonie-Bruxelles*, 2° tr. 1997, p. 13. — Sur le *Vlaamse Leeuw* (et ses rapports avec *La Brabançonne*), voir T. VERSCHAFFEL, «De Brabançonne en De Vlaamse Leeuw» dans *Nationale hymnen. Het Wilhelmus en zijn bureu*, Nijmegen-Amsterdam, 1998, p. 163-183.

- 9 Voir à ce propos A. PIROTTE, *L'Apport des courants régionalistes et dialectaux au mouvement wallon naissant. Une enquête dans les publications d'action wallonne de 1890 à 1914*. Louvain-la-Neuve, 1997.
- 10 Dans sa première circulaire, en mars 1897, la Ligue wallonne de Liège déclare qu'elle «veillera au pacte d'alliance conclu, en 1830, entre les provinces qui ont fondé la nationalité belge, pacte qui comportait à côté de l'usage facultatif des langues, l'adoption du français comme langue officielle unique du pays. Elle veillera à ce que, dans l'usage facultatif réservé aux langues locales par la Constitution, le wallon jouisse des mêmes prérogatives, des mêmes faveurs gouvernementales que le flamand.» («Ligue wallonne de Liège. Rétroactes» dans *L'Âme wallonne*, n° 2, 15 janvier 1898). — Sur l'évolution du mouvement wallon, voir Ch. KESTELOOT, «Mouvement wallon et identité nationale», dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 1392, 1993.
- 11 «Concours pour l'obtention d'un Chant des Wallons — programme et conditions» dans *L'Âme wallonne*, 11 novembre 1899.
- 12 Composé de Albert Robert, (1864-1936), littérateur connu sous le pseudonyme de Bertholor, président de «Nameur po tot», à Bruxelles; Achille Viart (pseudonyme d'Achille Visart, 1850-1926), littérateur, à Tournai, Henri-Joseph Raxhon-Peltzer (1843-1908), littérateur, président, de la Fédération dramatique, à Verviers; Nicolas Lequarré (1833-1914), professeur à l'Université, président de la Société liégeoise de littérature wallonne; Dieudonné Salme (1836-1911), littérateur, ancien président de l'Association des Auteurs et du Caveau liégeois; Joseph Mondy (1865-1900), littérateur, ancien secrétaire du Caveau liégeois, et Julien Delaite (1868-1928), secrétaire de la Société liégeoise de littérature wallonne et président de la Ligue wallonne de Liège. *L'Âme wallonne*, n° 25, 23 juin 1900, col. 393. — Le concours est d'ailleurs «ouvert à tous les auteurs de langue wallonne indistinctement». (*L'Âme wallonne*, 11 novembre 1899). — Rappelons que l'activité de la Ligue wallonne de Liège n'est pas cantonnée à la seule région liégeoise. Ainsi, en 1903, elle recrute 39 % de ses adhérents à l'extérieur de la province de Liège. (Ph. HUBERT, *De la Belgique francophone à la séparation administrative: Julien Delaite (1868-1928), un pionnier du Mouvement wallon à la charnière de deux conceptions*, Mém. lic. inédit, UCL, 1993-1994, p. 252).
- 13 *L'Âme wallonne*, n° 25, 23 juin 1900, col. 393. — Notons que Théo Bovy (Liège, 7 mars 1863 — Boulogne-Billancourt, 7 juin 1937) a fait partie du comité provisoire, puis du Comité exécutif de la Ligue wallonne de Liège.

- 14 R. LEJEUNE, «Naissance d'un chant et d'un drapeau», dans *La Wallonie, le pays et les hommes. Lettres — Arts — Culture*, t. IV, p. 484.
- 15 *L'Âme wallonne*, 27 septembre 1902.
- 16 Discours manuscrit de Julien Delaite pour les résultats du concours du Chant des Wallons. (Liège, Bibliothèque Chiroux-Croisiers, Salle U. Capitaine, Papiers Delaite. Cité par Ph. HUBERT, *op. cit.*, p. 238). — Même conclusion, mais poussée plus loin, chez Rita Lejeune: «ses quatre strophes [...] constituent dans le genre officiel et difficile de l'hymne patriotique un spécimen dont les qualités, sans être exceptionnelles, sont loin d'être négligeables. On peut même aller plus loin et prétendre qu'au fond, sans se laisser abuser par un vain patriotisme, la pièce a des qualités intrinsèques et compte de belles formules. Rares sont les chants nationaux dont on peut en dire autant: le genre même a partout quelque chose de contraint.» (R. LEJEUNE, *op. cit.*, p. 484).
- 17 Si nous limitons cette comparaison aux textes que nous citons en annexe et qui sont ou ont été parmi les plus populaires, on notera que Lyr parle des «haineux Germains» et que Mockel, plus sensible au bilinguisme obligatoire, met dans la bouche d'une jeune mère cette plainte: «Voici qu'on impose à ta bouche / Des mots que je ne comprends pas... / Enfant, réponds d'un cri farouche: / Ton chant, tu l'appris dans mes bras.» Quant à la France, elle est tant pour Mockel que pour Lyr ou Dewerpe la terre de liberté pour laquelle un Wallon doit mourir.
- 18 Composé de Jean-Théodore Radoux (1835-1911), directeur du Conservatoire de Liège, Sylvain Dupuis (1856-1931) et Jules Debeffe (1858-1932), professeurs, Louis Kefer (1842-1926), directeur de l'école de musique de Verviers et Nicolas Daneau (1866-1944), directeur de l'Académie de musique de Tournai, ainsi que Edmond Schoonbroodt (1876-1940), secrétaire de la Ligue wallonne de Liège.
- 19 Né à Liège le 22 juillet 1868, Louis Hillier, né Louis Hirsche, a fait la majeure partie de sa carrière à l'étranger à Londres d'abord, puis à Paris, où il meurt le 11 août 1960. En 1919, il adopta officiellement son pseudonyme Hillier comme patronyme. C'est à cette carrière cosmopolite que l'on doit le quiproquo qui embarrassa la Ligue wallonne. Hillier ayant posté son envoi à Anvers, la Ligue crut un moment avoir couronné l'œuvre d'un Flamand. Sa médaille de vermeil est conservée au Fonds d'histoire du Mouvement wallon (F.H.M.W., Fonds L. Hillier).
- 20 Ligue wallonne de Liège. *Li Chant des Wallons*. Paroles de Théophile Bovy, musique de Louis Hillier. Imprimerie électro-mécanique «La Meuse» (Un exemplaire est conservé à Liège, Bibliothèque Chiroux-Croisiers, Fonds wallon, Dossier «Bovy»). Les actes du congrès wallon de 1905 reproduisent également le chant avec mélodie notée. (*Congrès wallon sous le patronage du gouvernement. Compte-rendu officiel*, Liège, 1905, p. 371-372); il est publié également dans le *Bulletin du Cercle wallon verviétois*, t. VI, 1906, n° 61, p. 5. Avant 1937, l'œuvre de Bovy et Hillier sera rééditée plusieurs fois: *Li Tchant dès Walons*. Paroles de Théophile BOVY, musique de Louis HILLIER. Édition avec accompagnement de piano autorisée par la «Ligue wallonne de Liège». Liège, J. Halleux, [S.d.], [3] p., 28 cm.; *Li Tchant dès Walons*. Paroles de Théophile BOVY, musique de Louis HILLIER. Édition avec accompagnement de piano autorisée par la «Ligue wallonne de Liège». Liège, J. Halleux, [s.d.] (Liège : Wathélet), 4 p., 28 cm.; *Li Tchant des Walons = Le Chant des Wallons* pour orchestre symphonique. Musique de Louis Hillier. Paris, L. Hillier, [s.d.] (Bruxelles : impr. Dogilbert), [20] f. impr.; *Li Tchant dès Walons*. Paroles de Théophile BOVY, musique de Louis HILLIER. Liège, Bénard, [s.d.], [3] p., 28 cm., avec comme en tête du titre: «Œuvre primée aux concours de la Ligue wallonne de Liège (1900 et 1901)». C'est cette édition qui va servir de base à l'édition de l'Assemblée wallonne dont il sera question plus loin.
- 21 *Li Tchant dès Walons*. Œuvre primée aux concours de 1900 et 1901 de la Ligue wallonne de Liège. Paroles de Th. BOVY, musique de Louis HILLIER, Bruxelles, Imp. nationale de musique, 1902, 7 p., 35 cm.
- 22 Ph. HUBERT, *op. cit.*, p. 243.
- 23 Sur les exécutions à Liège, voir Ch. JOSSEMAND, «Li Tchant dès Walons po nos p'tits èt nos grands scolîs» dans *Les Cahiers du CRIWE*, n° 11, juillet 1984, p. 2-3. — En dehors de Liège, il est interprété lors de la première séance du Cabaret de la Ligue wallonne du Tournais le 27 décembre 1907 (F.H.M.W., Fonds P. Gahide, Fédération des Jeunes Gardes wallonnes de Belgique. Section de Tournai. Comptes-rendus [sic] des séances [suivi de:] Ligue wallonne du Tournais). Il est également enseigné dans les écoles de Dison («Élections législatives. Réponses au questionnaire adressé par les Ligues wallonnes. Arrondissement de Verviers», dans *La Défense wallonne*, n° 7, juillet 1914, p. 304).
- 24 Dont une namuroise de Berthaler (membre du jury qui avait couronné Bovy) créée par Edmond Willem à «Nameur po tot» à Bruxelles le 13 décembre 1903 (Lettre de L. Maréchal à J.-M. Remouchamps, 22 février 1937. Archives du Musée de la Vie wallonne, n°M39N, 29867 «Chant des Wallons»).
- 25 F. VAN VEERDEGHEM, «Le Chant des Wallons. Het Lied der Walen» dans *De Vlaamsche Gids*, décembre 1905, p. 531-538. Sur cette traduction et sa fidélité au texte original, voir Th. FAUCONNIER j., «Li Tchant dès Walons en français, dans tous les wallons et même en flamand. Comme on le chante depuis un siècle. On voudrait traduire le Chant des Wallons... Mais c'est déjà fait!» et O. MUKUNA, «Le Chant des Wallons. Het lied der Walen: Didju, c'est le même» dans *Le Matin*, 4 juin 1998.
- 26 J. MOULKERS, *Recueil de chants patriotiques pour l'école et le foyer des maîtres de l'art musical belge. Bundel vanderlandsche zangen van meesters der Belgische toonkunst voor school en*

- haard, Lierre, 1905, p. 296-302. Ce recueil est publié à l'occasion du «75^e anniversaire de l'indépendance nationale».
- 27 Voir Ph. CARLIER, «La Wallonie à la recherche d'une fête nationale. Un épisode du mouvement wallon à l'aube du XX^e siècle», dans *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. LXVIII, 1990, n° 4, p. 911.
- 28 Ainsi, pour nous limiter à la période d'avant 1914 et sans avoir la prétention d'être exhaustif, nous trouvons «Li Chant des Ligeoes» de Jean BURY (1867-1918), dans *La Meuse*, 17 août 1904, «Tchanson d'mariedje» de Joseph BREUX dans 6^e *Annuaire* [de l'Union des auteurs wallons sèrésiens, 1907, p. 7-8, un «Chant patriotique» dans L. HONNAY (1884-1910), *C'est curieux, grande revue locale*, [Chênée?], 1907, p. 40, quatre chants dans *La Revue wallonne*, 1907, t. II, n°10 («Li Tcharité» par Jules HUMBLET (1874-1918), p. 217-218, «Rèspieûs d'atourance» de Hubert DESAMORÉ (1857-† pendant la guerre 1914-1918), p. 228-229, «Tchanson à l'honneur des fondateurs de l'Association» par Victor MALCORPS (1862-1933), p. 232 et «Li Walonèye» de Jean SCHURGERS (1875-?), p. 253-255), un couplet de François COLLIN (1880-?) dans *Li Câbaret da Canèpoutche*, Seraing, [1910?], p. 13, «Li Walonèye si rêcrèstèye» ou «Firs d'èsse Wallons» de Joseph EDIAR (1878-?), dans *La Revue wallonne*, 1912, t. VII, n°11-12, p. 240-241 et même un *Ji sos honteu d'est-ce Flemind!* de Fernand DIEPERINCK (né en 1876-décédé entre 1940 et 1947), édité à Liège chez Halleux, et jugé outrageant par Guido FONTEYN, *La Rue des Flamands*, p. 46-47.
- 29 Richard Dupierreux, rapporteur de la Commission, présente les conclusions lors de la réunion tenue à Mons le 16 mars 1913. Sur le choix du drapeau et de la fête, voir les articles de Ph. CARLIER, *op. cit.*, p. 902-921, Y. MOREAU, «La Genèse du drapeau wallon», dans *Enquêtes du Musée de la Vie wallonne*, t. XVI, 1987, n° 185-188, p. 129-174, C. GODEFROID, «À l'heure du coq...», dans *Avancées*, n° 11, septembre 1993, p. 15, Ph. RAXHON, *La mémoire de la révolution française*, Bruxelles, 1996, p. 159-162.
- 30 R. DUPIERREUX, *op. cit.*, p. 187-188.
- 31 «Les strophes en furent choisies à la suite du concours, organisé, en 1910, par le Cercle Verviétois de Bruxelles. Le jury de ce concours était composé: de Jean d'Ardenne, Maurice Wilmotte, Dumont-Wilden, Marcel Lefèbre, Léopold Rosy, Darchambeau, etc... M. René Lyr en ayant fait la musique en même temps que les paroles, l'œuvre fut créée par Jean Noté, de l'Opéra. Le maître Paul Gilson en fit un arrangement vocal, qui fut édité et exécuté à Mons par l'Amitié de Pâturages, sous la direction de feu Carpay, aux fêtes de la Joyeuse Entrée du Roi Albert, avec un vif succès.» («Le Chant des Wallons de M. René Lyr» dans *La Défense wallonne*, n° 16, novembre 1921, p. 238). — René Lyr, pseudonyme de René Vanderhaeghe (1887-1957), musicologue et poète. Voir ci après, Annexe 2.
- 32 «*Le Chant de la Wallonie* a été exécuté pour la première fois en la salle de l'Hôtel de ville de Mons, sous les auspices des Amitiés françaises, par le Cercle symphonique de Mons placé sous la direction d'Antoine Nève, le 23 décembre 1912. Solistes: Marie Mockel et Alfred Legrand. La deuxième exécution eut lieu à Liège, sous la direction de Gérôme, directeur de la Légia, dans la grande salle du conservatoire; elle prenait place vers la fin d'une "fête de la Wallonie", organisée par les Amitiés françaises de Liège» (J. WARMOES, *Albert Mockel. Le centenaire de sa naissance*, Bruxelles, 1966, p. 129). — Outre l'édition chez la Vve Muraille, les Amitiés françaises publieront les paroles dans un programme d'une fête de Wallonie qu'elles organisent le 29 mai 1913 à Liège et de la joyeuse entrée du Roi à Liège (13 juillet 1913). *Le Chant de la Wallonie* avait été publié auparavant dans *Wallonia*, t. XX, n°1-2, janvier-février 1912, p. 9-14. Albert Mockel (1866-1945), poète, fondateur de la revue *La Wallonie*. Voir ci après, Annexe 3.
- 33 «Tantôt tambours battant, clairons sonnans, tantôt aux accents du "Bia Bouquet", du "Valeureux Liégeois", de "Sambre et Meuse", entre deux haies de curieux [...] le cortège traversa la Place de Brouckère et la rue Fossé aux-Loups [...], «tandis que la musique des chasseurs jouait devant la Violette l'allègre marche de Sambre-et-Meuse. [...] Cependant la musique entama l'air martial du Valeureux Liégeois, que les assistants écoutèrent émus, la tête découverte, tandis que, spontanément, les nombreux officiers portaient la main au képi» («La Fête de Wallonie» dans *La Défense wallonne*, n° 8, octobre 1913, p. 447, 452 et 459).
- 34 «Vers 3 heures, le cortège formé rue E. Charles, précédé de la Philharmonie, se met en marche, suivi d'une longue colonne d'enfants des écoles communales agitant le drapeau wallon et chantant de leurs voix fraîches le Pays de Charleroi qui alterne avec des chants patriotiques. [...] À 4 heures 1/2, la longue théorie des bambins des écoles communales conduits par leurs institutrices et institu-teurs, défilent crânement aux accents de la Brabançonne. [...] Les élèves de l'École de musique, sous la direction de M. Deulin, chantent accompagnés d'un excellent orchestre, un hymne à la Belgique.» (*Ibid.*, p. 479-480).
- 35 *Ibid.*, p. 491.
- 36 «l'enthousiasme éclata, émouvant, chaleureux, après la belle exécution du Chant des Wallons, d'Albert Mockel.» (*Ibid.*, p. 485).
- 37 «Les enfants des écoles se massent pour l'exécution d'une modeste cantate. Au refrain: "Debout Wallon", les petits citoyens wallons agitent frénétiquement les drapelets au "coq" symbolique». (*Ibid.*, p. 486). Il s'agit de *Debout Wallon!* d'Achille THOMÉE sur l'air de *Vers l'avenir* (Roux, Imp. Philippe).
- 38 «Au centre de la place, en trois groupes dont un plus compact, les enfants, ensemble chatoyant, entonnent l'Hymne à la Wallonie, que dirige M. Mathurin. Nombreux sont ceux qui se découvrent à

- ces accents qui éclatent sur la terre wallonne. Les drapelets agités en l'air, donnent une note joyeuse et chaque refrain est souligné par la foule qui vibre à l'unisson. Ajoutons que les chœurs exécutés sont: l'un de M. Léon Mineur (†1936), l'autre de M. Van Cutsem, instituteur, musique de X.» (*Ibid.*, p. 478). Henri Van Cutsem (1884-1958), un des fondateurs de l'Association littéraire wallonne de Charleroi.
- 39 *Mouvemint wallon. Chœur exécuté à la Fête de Jolimont le lundi 29 septembre 1913 par le Cercle choral «Les Crampons» (80 exécutants) à l'occasion de la Fête de la Wallonie.* Paroles et musique de Vi-Stou [pseudonyme de Léopold Dupuis (1859-1932)]. Haine-St-Pierre, Imp. E. Saintes.
- 40 «À 4 heures [à Jumeŕ], la Royale Harmonie de Wasmes, forte de 110 exécutants donnait une brillante audition très applaudie, immédiatement suivie d'une cantate wallonne exécutée par les 250 Choristes Fleuris de Heigne qu'accompagnait le Cercle Symphonique de Houbois.» (*Ibid.*, p. 487). — «En quittant l'hôtel de ville [de Montigny-le-Tilleul], les assistants vont écouter la cantate: l'Hymne à la Wallonie chantée par les garçonnets des écoles avec accompagnement de la fanfare. L'exécution de cette cantate obtient un énorme succès.» (*Ibid.*, p. 488).
- 41 «Les réjouissances officielles commencèrent à 11 heures 1/2, avec le concert de carillon. M. Fernand Redouté, le maître carillonneur montois, lauréat du concours de Malines, égrena sur la petite ville les sons du «Chant des Wallons» de Chauvaux; les airs wallons de Liège, de Tournai, de Mons, de Namur. Il exécuta aussi quelques airs populaires et termina par la «Marseillaise» et la «Brabançonne» («La Fête de Wallonie» dans *La Lutte wallonne*, n° 40, 5 octobre 1913). — Sur l'utilisation de *La Marseillaise* par le mouvement wallon, voir Ph. RAXHON, *La Marseillaise ou le devenir d'un chant révolutionnaire en Wallonie*, Charleroi, 1998, p. 51-74.
- 42 «la Royale phalange de l'Émulation a interprété «L'Aurore» de Weyts, et le «Chant des Wallons», de Hurard, pour le poème, et de Fr. Gaillard, pour la musique» («La Fête de Wallonie» dans *La Défense wallonne*, n° 8, octobre 1913, p. 465). — Il s'agit vraisemblablement de *Lu Coq walon*, paroles de Henri Hurard (1876-1943), musique de F. Gaillard (†1959) «dédié à la Ligue wallonne verviétoise». Son organe *Franchimont* diffusera une édition imprimée chez Hubert Jongen à Verviers en supplément de son n° 66-67-68 de juillet-août-septembre 1927.
- 43 «Le refrain fut repris en chœur et l'on fit recommencer jusqu'à trois fois cet hymne vibrant, qui sera vite populaire. Il souleva la salle, fit passer sur tous un frisson, un de ces bons frissons qui font vi-brer jusqu'au fond de nous mêmes tout ce qu'il y a de meilleur.
- Plus d'un, à ce moment, pensa à la Muette de Portici, chantée, en 1830, au Théâtre de la Monnaie.
- Oh! nos aïeux énergiques, où êtes-vous? me dit un voisin.
- Les catholiques présents ont acclamé tout comme les autres les mots:
- Vaiants Wallons,
Escwons-nous, âyons d'l'énergie,
Eié jurons
S'i faudroi d'lutter tout no vie;
Ardressons-nous,
Moutrons qu' nos somm's co d'enn' fièr' race,
R'gardez tertous:
V'là l' Drapeau Wallon qui passe.»* (*Ibid.*, p. 488-489). Les paroles de ce chant sont de Gustave Minion, sur l'air de *Le rêve passe*. Elles seront rééditées à Saint-Gilles chez Ch. Leborgne à l'occasion d'el *Fiette Wallonne du 11 dé mars 1922, organisée pau Cerque Montois d'Bruxelles*.
- 44 «La Fête de Wallonie» dans *La Lutte wallonne*, n° 40, 5 octobre 1913.
- 45 Braine-le-Comte, Impr. J. Steinlet et fils.
- 46 *Li Wallonnie ax Wallons! Chant patriotique* da Pierre WESTPHAL, Liège, 1912 (sur l'air du *Chant de Bovy* et Hillier), *Vîle tîrre wallonne!* Hymne wallon, poème de Pierre WESTPHAL, musique de Pierre VAN DAMME. Liège, Brahy, [1913 ou 1914].
- 47 *La Marseillaise wallonne, La Brabançonne wallonne, La Wallonne* (sous titrée *Chant national*) et une adaptation de *La Marseillaise* intitulée *La Liégeoise*.
- 48 Georges Antoine (1892-1918). — Fernand Desonay (1899-1973). — Cette chanson clôt le récent CD *Georges Antoine, Mélodies* par Patrick Delcourt, baryton, et Luc Devos, piano (avec la participation de Sara Kuijken) réalisé par Musique en Wallonie et la Maison de Wallonie.
- 49 *Li Coq wallon.* Chant del Waloneie. Paroles de Henri BARON (1857-1937). Musique de Ch. GAUCET, Liège, M. Thone, 1914.
- 50 En août 1913 (J. WARMOES, *op. cit.*, p. 128). — Ce chant, sous-titré *Chanson de marche des Belges wallons* et édité à Paris chez Rouart, Lerolle et Cie, est publié en primeur dans *L'Excelsior* du 19 août 1915.
- 51 Y. MOREAU, *op. cit.*, p. 173-174.
- 52 Imprimé à Bordeaux chez Candolives (Lettre de O. Bairiot à Hondermarcq, 2 octobre 1958, F.H.M.W., Boîte «Chansons wallonnes», Dossier «Chant des Wallons R. Lyr»).
- 53 «Le Chant des Wallons de M. René Lyr» dans *La Défense wallonne*, n° 16, novembre 1921, p. 238.
- 54 J. WARMOES, *op. cit.*, p. 129.
- 55 Ces modifications portent surtout sur la dernière strophe:
- Au cri des trompettes guerrières,
Wallons, Flamands, d'un même élan,
Pour vaincre le Teuton sanglant,
Héros, vous êtes frères!
La horde sauvage et stupide
En vain saccage la cité...

intrépide, Wallons, Flamands, peuple
Le Belge demeure indompté.

Surgis, grand peuple frémissant!
Debout sur la terre meurtrie!
Douce terre de Wallonie,
Fière et tragique dans ton sang,
Vois resplendir le jour triomphant,
O terre immortelle, ô Patrie.

56 John Edward Gunby Hadath (1871-1954), romancier. On lui doit principalement des romans policiers, ainsi que les paroles de plusieurs chansons.

(<http://www.kingkong.demon.co.uk/ngcoba/h1.htm>;
<http://lcweb.loc.gov/cgi-bin/zgate>;
<http://www.edu.coventry.ac.uk/music/coates/songs.htm>).

57 Pendant la Première guerre mondiale, Jean Delville (1867-1953) s'investit dans les œuvres sociales et patriotiques, est un des initiateurs du *Belgian art in exile*, ouvrage d'art publié en 1916 et destiné à venir en aide aux villes belges sinistrées, et fonde à Londres la loge maçonnique Albert qui accueille les maçons belges réfugiés en Grande-Bretagne (M. DRAGUET, «Idée, Idea, idéalisme: figures du mythe» dans *Spendeurs de l'Idéal. Rops, Khnopff, Delville et leur temps*, [S.l.], 1996, p. 90. et J. OGOVOSZKY-STEFFENS, «Un idéal de mur», *Ibid.*, p. 194).

58 P. VERNON, «Un quart d'heure avec Louis Hillier, le compositeur de «Li Tchant dès Walons»» dans *Moniteur des festivités*, juillet 1935.

59 Il s'agit ici d'une traduction littérale, non versifiée, destinée à faire comprendre le sens du texte liégeois, et non d'une adaptation (Coupure de presse, sans mention d'origine datant de la période 1914-1918, F.H.M.W., Biographie Hillier).

60 Ce couplet, dont voici le texte:

*E l'an quatwaze, lès Boches è nosse patrèye
Ont-st-aroufflé so nos ôtes, trêtreûs'mint;
Dès Bèlges i pinsî bin n' fer qu'ine bêchêye
I-s-ont vèyou qu'i strompît crân'dimint!
On s'a batou dès cintinnes conte dès mèyes
Et pol djoû doûy', on tint co todi bon
Li monde êtir, po l'Belgique, brêt: Mèrvèye
Et, pus' qui mây' on-z-êst fîrs d'èsse Walons.*

fut créé le 12 avril 1916 à Paris lors de la séance inaugurale de l'Union wallonne de France («Li Tchant des Wallons» dans *L'Opinion wallonne*, n° 1, 1^{er} février 1916, qui en donne le texte. Il a été réédité par G. REM, «Ici Wallonie. Histoire de couplets» dans *La Wallonie*, 17 février 1949).

61 *L'Opinion wallonne*, n° 1, 1^{er} février 1916. — Même son de cloche dans une coupure de presse extraite de *The Sunday Referee* datée de la main de Hillier de «1914 ou 1915» et dont l'auteur pourrait être Hillier lui-même, collaborateur du *Sunday Referee*: *It is with this anthem that the Belgians have defended Liège; the soldiers singing it on the march.* (F.H.M.W., «Chant des Wallons»).

62 A. BOSMANT-SAUCIN, «Louis Hillier (1868-1960)» dans *La Vie wallonne*, 1961, t. XXXV, n° 293, p.

38. — Si «aux auto-canon, [...] on a beaucoup chanté et beaucoup chansonné», cet épisode n'est pas relaté par Marcel Thiry (M. THIRY, *Le Tour du monde en guerre des auto-canon belges*. 1915-1918, Bruxelles, 1965). Dans le récit qu'il avait signé précédemment avec son frère Oscar, il est question de deux exécutions de la *Brabançonne* dans d'autres circonstances (O. et M. THIRY, *Soldats belges à l'armée russe. Livre de bord d'une auto-blindée belge en Galicie*. 2^e éd., Liège, 1923, p. 13 et 49). — D'après Jean-Pierre Thiry, interrogé par nous, c'est lors du débarquement en Russie que l'ignorance de la *Brabançonne* aurait posé quelques problèmes aux auto-canon. Pour sauver la situation, ils auraient entonné une chanson estudiantine wallonne quelque peu leste, en présence d'un amiral venu les accueillir. Lorsque le Tsar passa en revue les auto-canon à Tsarskoïé-Sélo le 6 décembre 1915, on ne chanta pas (Renseignements communiqués par Jean-Pierre Thiry, 16 mars 1998). M. THIRY, «Chansons de guerre, chansons de soldats» dans *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, t. XLVI, n° 1, confirme le remplacement de *La Brabançonne* par un chant estudiantin en octobre 1915 à Archangel (p. 7). Le succès de Julien Lahaut était *Marête Clappe-sabots* (p. 8 et 14). — Sur les autres témoignages des membres de ce corps, voir A. THIRY, «Le Corps expéditionnaire belge en Russie (1915-1918)» dans *Montagnes russes. La Russie vécue par les Belges*, Bruxelles, 1989, p. 125-150.

63 Th. Q[UIDBACH], *Chansonnier du soldat belge. Édition pour soldats. 1914-1916 = Liederboek van den belgischen soldaat [...]*, Paris, s.d. Par contre, lorsqu'il ne sera «plus possible [...] dans la législation et la mentalité actuelles, de maintenir un chansonnier bilingue», *Li Tchant dès Walons* y figurera, avec traduction littérale (Th. Q[UIDBACH], *Le Chansonnier du soldat belge (Édition pour la Wallonie)*, Bruxelles, [1945 ou 1948?], p. 25).

64 La traduction est datée du 30 novembre 1916 (Lettre de P. Collet à J.-M. Remouchamps, 15 octobre 1926, M.V.W., «Chant des Wallons»).

65 Cette germanophobie est, par ailleurs, antérieure à la guerre. Voir A. PIROTTE, *op. cit.*, p. 232-235.

66 Ainsi, une *Ode à la Wallonie* du Verviétois Léon Brasseur (1874-1949) et un *Hymne à la Wallonie* de Jean Crochet interprétés lors de la Fête de la Wallonie organisée à Bruxelles les 24 et 25 septembre 1927 par la Fédération des Sociétés wallonnes de l'arrondissement de Bruxelles et publiés dans le programme de cette manifestation. *Fête de la Wallonie, 24-25 septembre 1927*. Bruxelles, [1927], p. 42-44.

67 «L'orchestre, soudain, entonna le *Chant des Wallons*. Le nouvel échevin des Beaux-Arts, M. Olympe Gilbert, se leva. Son geste, aussitôt, fut suivi par la salle entière. Le pli est pris. Et maintenant, à Liège, chaque fois qu'elle entend un *Chant des Wallons*, la foule se lève ou se découvre comme à l'audition du chant national belge.» («Un beau geste wallon» dans *La Défense wallonne*, n° 16, novembre 1921, p. 237). — Joseph Wauters en récite la première strophe lors de l'inauguration, le

- 20 mars 1921, en présence de la reine, du home des loisirs de l'ouvrier à Seraing («Échos divers» dans *La Défense wallonne*, n° 9, 2 avril 1921). — «Li Tchant dès Walons est aujourd'hui répandu dans une grande partie de la Wallonie liégeoise et verviétoise. Il est de toutes les fêtes wallonnes. Il sera chanté à l'inauguration du monument Pietkin.» («Li Tchant dès Walons» dans *La Wallonne*, 3 octobre 1926).
- 68 «le nombre des demandes qui nous sont parvenues a dépassé les prévisions les plus optimistes que nous avons cru nous permettre, et nous sommes un peu pris au dépourvu. Nous avons, le 26 mars, donné à l'éditeur le bon à tirer du cinquième mille de la partition piano et chant.» («Le Chant des Wallons de M. René Lyr» dans *La Défense wallonne*, n° 23, 1^{er} avril 1922, p. 169).
- 69 En réponse à l'interprétation d'une cantate à la gloire de Van Artevelde lors de l'inauguration du monument de la reconnaissance belge au Havre («Une excellente idée» dans *Pourquoi pas?*, 1^{er} août 1924). — René Pouret (1891-1979).
- 70 «... Grandeur, éclat, ferveur, tendresse ("douce terre de Wallonie"), ardente piété envers notre patrie: tout cela y est. je ne sais rien d'égal parmi nos chants wallons, et je ne rêve rien de mieux. L'inspiration est superbe, la réalisation absolument réussie...» (Lettre d'O. Englebert (1893-1991) à A. Mockel, 31 mai 1922. Cité par J. WARMOES, *op. cit.*, p.129-130).
- 71 Assemblée wallonne. Circulaire du 15 octobre 1924, M.V.W., «Chant des Wallons».
- 72 Consultation des membres de l'Assemblée wallonne. *Ibid.*
- 73 Réponse de Marcel Thiry. La même raison est avancée par Marie Delcourt. *Ibid.*
- 74 Réponse de Joseph Bidez. *Ibid.*
- 75 Réponses de Ferdinand Bouché et de Georges Colmant. *Ibid.*
- 76 Réponse de Ferdinand Bouché. *Ibid.*
- 77 17 répondent catégoriquement «non», 18 déclarent ne pas en connaître.
- 78 *En Wallonie*. Orsini Dewerpe (1886-1943), né et mort à Jumet. Voir annexe 4.
- 79 *Wallonie*. Paroles de Maurice Bicking, musique de Marc Delmas, dédié à Émile Buisset.
- 80 *Lu Coq wallon*. Paroles de Henri Hurard, musique de François Gaillard, interprété, comme nous l'avons vu plus haut, lors des Fêtes de Wallonie de 1913 à Verviers.
- 81 Il s'agit de *La Marche wallonne*, paroles du P. Hugues Lecocq (1888-1960), mélodie du P. Pie Bonhomme, harmonisation de l'abbé Marcel Courtonne. Les éditions de «La Terre wallonne» en a donné une édition en feuillet séparé.
- 82 Les autres chants cités sont: *Todis Walon* de Lebierre, la *Barcarolle vèrvitwèse*, paroles de Corneille Gomzé (1829-1901) musique arrangée par Antoine Ernotte sur l'air de *La barcarola del Marinàja*, *Lu Coq walon* de Hurard, *En Wallonie* de Dewerpe, *L'Drapeau wallon passe* de Minion, *Le Valeureux Liégeois* et les œuvres de Jacques Bertrand (1817-1884).
- 83 Quelques années plus tard, en 1933, certains étudiants de l'Université catholique de Louvain envisageront d'adopter le *Tchant* de Hillier et Bovy en lieu et place de leur traditionnel chant homonyme. «Mais le chant de Bovy, sans doute de par sa tonalité trop faible, ne prendra pas dans le terreau étudiantin» (B. NEEFS, «Histoire curieuse du Chant des étudiants wallons» dans *La Vie wallonne*, t. LXX, n° 435-436, 1996, p. 152).
- 84 À qui il adresse le troisième état de la dernière strophe (Lettre de J.-M. Remouchamps à J. Haust, 16 octobre 1926, M.V.W., «Chant des Wallons» — Jean Haust (1868-1946), professeur de dialectologie à l'Université de Liège.
- 85 Nous n'avons pas pu trouver le texte de cette adaptation.
- 86 Auguste Doutrepoint (1865-1929), Professeur à l'Université de Liège, membre de l'Assemblée wallonne et de la Société de littérature wallonne.
- 87 Auguste Doutrepoint développe ses arguments: «Il est naïf et prétentieux de considérer la fraternité et l'«assistance discrète» comme des caractères spécifiques wallons.
- On ne peut dire sans exagération que les arts ont en Wallonie la même importance et le même éclat que l'industrie.
- Il y a partout *dès-omes sincieûs*, qu'ils anoblissent ou qu'ils déshonorent leurs noms!
- Que signifient les vers 5 et 6 de la 2e strophe? Bien loin de nous avoir donné la paix, nos vieux pères ne cessaient de se battre entre eux! Et ils ont été bien plus souvent *sprâtchis* eux-mêmes qu'ils n'ont *sprâtchî* l'ennemi. Et quel ennemi? *On l'z-a r'clamé les pus vaillant qui n'aye...* parmi les Gaulois, se borne à dire César! Et c'était déjà fort beau ainsi.
- Je ne vois, pour les Wallons, aucune raison de se glorifier d'avoir *lès tch'vès fwért près de l'tièsse*, ou, pour mieux parler wallon: *li tièsse près dès dj'vès*, c.à.d. d'avoir la tête près du bonnet, d'être susceptibles. Beau mérite vraiment!». [Note non signée, ni datée d'Auguste Doutrepoint], *Ibid.*
- 88 Pour Josserand, le *Tchant* «n'est pas ou [...] n'est guère marqué par ces traits de recherches lexicales et stylistiques qui singularisent l'expression littéraire en le distançant du parler quotidien». Ch. JOSSERAND, *op. cit.*, p. 6.
- 89 Lettre non datée d'O. Englebert à J.-M. Remouchamps, M.V.W., Chant des Wallons.
- 90 Paul Collet adresse à Remouchamps le 15 octobre 1925 l'adaptation nivelloise dont il a été question plus haut. C'est probablement à ce moment que lui parvient l'adaptation carolorégienne de Jules Vandereuse (1873-1958), datée du 3 avril 1927. Par contre, il ne semble pas avoir disposé dès ce moment de la version montoise de Gaston Talaupé (1865-1933) publiée dans *L'Ropieur*, 16 septembre 1927, ni de la version tournaïsiennne qu'en avait

- réalisé Achille Viart, membre comme Bertholor, du jury réuni par la Ligue wallonne de Liège.
- 91 Assemblée wallonne. Compte rendu de la 52^e session, tenue à Bruxelles le 9 novembre 1935, et principalement consacrée à l'adoption d'un Programme wallon et d'un Chant régional wallon (F.H.M.W., Fonds F. Van Belle, II-93). — François Bovesse (1900-1944), homme politique libéral namurois.
- 92 *Ibid.*
- 93 *Ibid.*
- 94 Elle se borne à publier le texte du *Tchant* le 7 novembre, puis la musique dans son numéro du 15 novembre 1935.
- 95 La 52^e session est commentée dans A. CARLIER, «Propos timorés» dans *La Wallonie nouvelle*, 10 novembre 1935.
- 96 Lettre de H. Putanier à L. Hillier, 29 juin 1936 (F.H.M.W., Fonds H. Putanier, Assemblée wallonne, Chant des Wallons). — Henri Putanier (1886-1969), secrétaire de l'Assemblée wallonne.
- 97 Lettre de L. Hillier à H. Putanier, [1^{er}?] juillet 1936 (F.H.M.W., *Ibid.*).
- 98 En août 1936. Lettre de H. Putanier à L. Hillier, 25 août 1936 (F.H.M.W., *Ibid.*).
- 99 Une maquette sommaire de la main de Remouchamps, non datée, mais antérieure au 20 février 1937, est conservée au M.V.W.
- 100 Outre les versions nivelloises et carolorégiennes reçues en 1926-1927 et citées plus haut, Remouchamps reçoit de Charles Dausias (1860-1943) la traduction montoise de Talaup (Lettre de Ch. Dausias à J.-M. Remouchamps, 29 avril 1937). — Lucien Maréchal (1892-1964) adresse, en plus du texte de Bertholor réclamé par Remouchamps, une adaptation, dont il ne peut se souvenir s'il en est l'auteur ou si c'est Louis Bodart (1864-1942) et qui, selon les éditions, est attribuée soit à l'un, soit à l'autre. Elle fut chantée le 26 avril 1914 au Grand Théâtre de Namur par l'orphéon Les Bardes de la Meuse lors d'une fête de la Ligue wallonne (on trouvera un compte rendu de la manifestation dans *La Défense wallonne*, n°5, mai 1914, p. 247). Remouchamps estimera que cette dernière «doit avoir le pas sur l'autre», Maréchal lui ayant fait remarqué que la version Bertholor étant plus bouvignoise que namuroise (Lettre de L. Maréchal à J.-M. Remouchamps, 22 février 1937, et de J.-M. Remouchamps à L. Maréchal, 2 mars 1937, M.V.W., *Ibid.*). — Remouchamps a connaissance du texte tournaisien d'Achille Viart dont il peut disposer (J.-M. Remouchamps à A. Hocquet, 20 février 1937 et sa réponse du 25 février, M.V.W., *Ibid.*).
- 101 En gaumais, pour laquelle il s'adresse à Édouard Ned (pseudonyme d'Athanase-Camille Glouden, 1873-1949) et à Julien Escarmelle (1888-?), qui lui est recommandé par Fouss (Lettres de J.-M. Remouchamps à É. Ned, 10 février 1937, et à J. Escarmelle, 11 février 1937, M.V.W., *Ibid.*). Cette situation ne va pas sans friction entre les deux candidats traducteurs (Correspondance entre J.-M. Remouchamps et J. Escarmelle, 13 et 19 et 3 mars 1937 et correspondance entre J.-M. Remouchamps et É. Ned, 19, 20 et 26 février 1937, M.V.W., *Ibid.*). — Pour le chestrolais, Remouchamps s'adresse à Omer Charlier (Lettre de J.-M. Remouchamps à O. Charlier, 12 février 1937, M.V.W., *Ibid.*), mais jugeant le texte de Charlier «totalement insuffisant», il s'adresse, sans succès, à Maurice Fassbinder pour lui trouver un autre traducteur. (J.-M. Remouchamps à M. Fassbinder, 11 mars 1937 et réponse du 23 mars. *Ibid.*). — Plus récemment, l'abbé Raymond Mouzon (°1929) a réalisé une nouvelle adaptation chestrolaise et Hélène Hance-Burquel (°1909), une gaumaise (Ch. JOTTRAND, *op. cit.*, p. 17).
- 102 Lettre de J.-M. Remouchamps à L. Hillier, 23 janvier 1937, M.V.W., *Ibid.*
- 103 Lettre de J.-M. Remouchamps à L. Hillier, 27 janvier 1937, M.V.W., *Ibid.*
- 104 «Bien que petit notre pays surpasse».
- 105 «À la soirée avec cent précautions».
- 106 Lettre de L. Hillier à J.-M. Remouchamps, 8 février 1937, M.V.W., *Ibid.*
- 107 Lettre de L. Hillier à J.-M. Remouchamps, 14 février 1937, M.V.W., *Ibid.*
- 108 Lettre de L. Hillier à J.-M. Remouchamps, 16 février 1937, M.V.W., *Ibid.* — En fait, Bovy a modifié 9 vers du texte de Remouchamps. Voir ci après, annexe Ib.
- 109 Seules quatre des dix modifications apportées par Bovy sont acceptées. Les modifications rejetées le sont pour les raisons suivantes: «[...] Première strophe. Le second vers proposé par M. Bovy nous a paru excessif. C'est aussi aller loin de classer la Wallonie dans les grandes nations et nous n'aimons pas beaucoup le mot "classe" qui est un peu administratif ou commercial. La succession des deux an (savants, dans) manque d'harmonie. Cependant si M. Bovy insiste nous maintiendrons les vers 5 et 6 tels qu'il les propose. Mais nous insistons pour le maintien de l'avant-dernier vers qui conserve la belle allure de l'original et rend bien son ton de mâle fierté. Je crois me souvenir que M. Bovy a exprimé autrefois un doute au sujet de l'expression "en masse" qui lui paraissait peu française. M. le Professeur Auguste Doutrepoint que j'ai consulté alors s'est écrié sans la moindre hésitation que l'expression était correcte. Je n'ignore pas qu'elle est surtout employée en parlant de personnes (levés en masse); mais on peut considérer qu'ici il y a une image et qu'à la seule pensée de nos libérés nous les voyons surgir comme des armées prêtent [sic] à nous défendre.
- Rien à dire de la deuxième strophe.
- Troisième strophe: Un seul mot changé cent précautions au lieu de des précautions.
- Quatrième strophe. Il nous semble que le quatrième vers dépasse l'idée exprimée par l'original et que celle-ci est mieux traduite par: et notre cœur se met à palpiter.

- Vous voyez que nous sommes bien prêts de l'accord désiré. Le Bureau permanent désire voir maintenir en note de bas de page la variante que je vous ai proposée et qui émeut surtout le musicien! Je vous propose de faire suivre cette note de l'indication suivante: "Dans ce cas éviter la liaison entre les deux derniers mots de manière à mettre en valeur le mot Wallon".» (Lettre de J.-M. Remouchamps à L. Hillier, 19 février 1937, M.V.W., *Ibid.*). — Voir ci-après, Annexe 1b.
- 110 «Comme il ne reste presque rien, dans le chant remanié, du texte primitif et que la contribution de M. Bovy a été très importante, ne ferions-nous pas bien, lorsque nous communiquerons la traduction à la presse, d'annoncer que le Bureau de l'Assemblée wallonne a admis la traduction "qui lui a été soumise par M. Th. Bovy, auteur de la version originale en dialecte liégeois". L'édition serait conçue dans la même note.» (M.V.W., *Ibid.*).
- 111 Il semble que c'est surtout Hillier qui tenait à cette modification. Outre l'allusion de Remouchamps dans sa lettre du 19 février citée plus haut, Hillier justifiera encore ce choix ultérieurement: «Il y a 30 ans que l'on cherche une bonne finale, et il n'y a que "des Wallons" qui — bien que pas parfait, je suis le premier à le reconnaître — soit chantable. "D'êtr" Wal-lon" ne doit même pas être pris en considération. 3 consonnes sur la note la plus élevée!!!! et courte. Le seul fait que cela sonnerait comme des trois longs (ainsi que vous l'écrivez) suffit à condamner l'idée. De plus, il ne faut pas respirer avant "Wallon"» (Lettre de L. Hillier à H. Putanier, 20 septembre 1937, F.H.M.W., Fonds H. Putanier, Assemblée wallonne, Chant des Wallons).
- 112 Lettre de L. Hillier à J.-M. Remouchamps, 23 février 1937, M.V.W., *Ibid.*
- 113 «Voici la traduction du Chant des Wallons admise par le B.P. et celle que lui oppose M. Bovy. Estimez-vous que cette dernière soit acceptable?» (Lettre de J.-M. Remouchamps à H. Putanier, 27 février 1937, F.H.M.W., *Ibid.*).
- 114 Lettre de Ch. Delchevalerie à J.-M. Remouchamps, 1^{er} mars 1937 (M.V.W., *Ibid.*). — Charles Delchevalerie (1872-1950), journaliste, écrivain et directeur de la revue *La Vie wallonne*.
- 115 Lettre de J.-M. Remouchamps à L. Hillier, 24 mars 1937, M.V.W., *Ibid.* — La décision de Remouchamps a d'ailleurs été confortée par Charles Delchevalerie: «[*Le Chant des Wallons*] a été fait pour le peuple, pour ceux qui parlent les dialectes. En français, il perd sa saveur et sa valeur. Si l'on peut se borner aux versions dialectales, ce serait meilleur et plus logique.» (Lettre de Ch. Delchevalerie à J.-M. Remouchamps, 5 mars 1937, M.V.W., *Ibid.*).
- 116 Lettre de L. Hillier à J.-M. Remouchamps, 5 avril 1937, M.V.W., *Ibid.*
- 117 *Ibid.* En fait, Hillier prend quelques libertés avec la vérité. L'article cité signale que «Notre Commandant [*abbé Jules Mahieu*] a bien voulu nous communiquer le texte ci-dessous créé à son intention par l'un de ses amis et admirateurs. Nous le publions avec la dédicace qui l'accompagnait et avons décidé d'adopter comme l'un des chants de marche de la Garde Wallonne ce complément de la "Marseillaise"» («Les chants de la Garde wallonne» dans *Le Carré wallon*, 4 avril 1937, p. 3).
- 118 «Si l'A.W. ne confirme pas la décision du B.P. concernant l'adaptation française du chant, elle ne pourra qu'adopter le texte auquel Th. Bovy s'était rallié.» (Lettre de J.-M. Remouchamps à H. Putanier, 12 juin 1937, F.H.M.W., *Ibid.*).
- 119 «Bovy tient beaucoup à ce que le titre (c.a.d. l'entête) soit conservé tel que» (Lettre de L. Hillier à H. Putanier, 25 avril 1937, F.H.M.W., *Ibid.*).
- 120 «Sauf imprévu je viendrai à Bruxelles samedi et y resterai qq. Jours (4 r. de Hornes). [...] Il y a-il du nouveau au sujet de l'édition projetée du *Tchant* par l'A.W.? Si oui, on pourrait profiter de ma présence pour mettre la chose au point.» (Lettre de L. Hillier à H. Putanier, 23 juin 1937, F.H.M.W., *Ibid.*).
- 121 Lettre de L. Hillier à J.-M. Remouchamps, 13 juillet 1937, M.V.W., *Ibid.*
- 122 «Décision du B.P.: 2-7-37 d'accord avec M. Hillier. Et nous avons des libertés en masse». Note en marge du texte proposé par M. Bovy (F.H.M.W., *Ibid.*).
- 123 Lettre de J.-M. Remouchamps à H. Putanier, 5 juillet 1937, F.H.M.W., *Ibid.* — «Henri Putanier m'avait appris la décision intervenue. J'en suis très heureux. Je suppose que vous vous assurerez le consentement de Mmes Bovy.» (Lettre de J.-M. Remouchamps à L. Hillier, 14 juillet 1937, M.V.W., *Ibid.*).
- 124 La circulaire est du 25 août.
- 125 Lettre de L. Hillier à J.-M. Remouchamps, 13 juillet 1937, M.V.W., *Ibid.* et lettre de L. Hillier à H. Putanier, 23 juillet 1937, F.H.M.W., *Ibid.* — Un programme de la manifestation du Pa-lais des Beaux-arts est conservé au M.V.W.
- 126 Voir plus haut la n. 111.
- 127 le 11 septembre (Lettre de ? du Cercle borain de Bruxelles à H. Putanier, F.H.M.W., *Ibid.*).
- 128 Lettres de Georges Tondeur (1875-1946) à H. Putanier, 16 septembre et 8 octobre 1937, F.H.M.W., *Ibid.* — Après avoir pris l'avis de Jean Haust, la publication de ces deux adaptations ne sera pas envisagée. Les textes en sont déposés au Musée de la Vie wallonne (Lettre de J.-M. Remouchamps à H. Putanier, 3 décembre 1937, F.H.M.W., *Ibid.*).
- 129 *La Wallonie nouvelle*, n° 38, 19 septembre 1937, p. 4. — Cette version avait été éditée en 1928: *Le Chant des Wallons*. Adaptation française [*de Henri Ohn*] créé par Melle Rose Masson de la Roulotte wallonne les 29 et 30 septembre 1928 à Liège aux Fêtes de Wallonie organisées par l'Action wallonne. [S.I.], L'Avant-Garde wallonne, 1928, [3] p. impr. Couverture illustrée par Lif [pseudonyme d'Idès Lejour].

- 130 Lettre de L. Hillier à H. Ohn, 1^{er} octobre 1937, F.H.M.W., Fonds A. Carlier, Correspondance. 1918-1940.
- 131 *Ibid.*
- 132 Lettre de L. Hillier à A. Carlier, 1^{er} octobre 1937, F.H.M.W., *Ibid.* — Arille CARLIER (1887-1963), avocat, militant wallon et dialectisant carolorégien
- 133 Lettre d'A. Carlier à L. Hillier, 7 octobre 1937 et la réponse de L. Hillier à A. Carlier, 8 octobre 1937, F.H.M.W., *Ibid.* et lettre de L. Hillier à [H. Putanier], [après le 8 octobre 1937], F.H.M.W., Fonds H. Putanier, *Ibid.*
- 134 Lettre de L. Hillier à H. Putanier, 12 octobre 1949, F.H.M.W., *Ibid.*
- 135 Lettre de L. Hillier à H. Putanier, 31 mars 1950, F.H.M.W., *Ibid.*
- 136 *Le Coq hardi. Marche wallonne. Pour harmonie ou fanfare.* Liège, Éd. E. Tyssens, [s.d.].
- 137 Avec le *Chant du départ, La Marseillaise, Les Prussiens et Les Partisans. Chant populaire de la guerre civile en Sibérie.*
- 138 *Le Congrès de Liège des 20 et 21 octobre 1945. Débats et résolutions.* Liège, [1945?], p. 113. — Jean Louvet reprend cet épisode dans *Le Coup de semonce* et donne en annexe le texte de la version française publiée par Brauer en 1961, ce qui constitue un anachronisme (J. LOUVET, *Le Coup de semonce. Pièce en 36 tableaux*, Charleroi, 1995, p. 81-82). — *Le Chant des Wallons* est également chanté à la clôture du congrès de 1959: «Les congressistes se lèvent et chantent le *Chant des Wallons*, puis *La Marseillaise*» (*Congrès national wallon, Liège, 25 et 26 avril 1959*, Liège, 1959, p. 59).
- 139 LE GAULOIS, «Li Tchant des Walons» dans *Le Publicateur*, 1^{er} novembre 1947. — Selon Jean-Pierre Thiry, on n'aurait pas commandé d'hymne à son père (Renseignement communiqué par Jean-Pierre Thiry, 16 mars 1998). — Lors de l'enquête de 1924, Thiry était opposé à l'adoption d'un chant de commande.
- 140 *La Wallonie libre*, paroles de Jean Spadin, musique de Maurice Motte.
- 141 Lettre de J. Pirotte à O. Bairiot, 24 mai 1961 et de N. Stavaux à O. Bairiot, 16 octobre 1961, F.H.M.W., «Chansons wallonnes», *Chant des Wallons R. Lyr.*
- 142 *Eul Canchon des Wallons.* Adaptation aithoise de Edgard Tourneur (1893-1970). [Ath], Section aithoise de «La Wallonie libre», [1946?], 1 f. stenc. et «Le Chant des Wallons (chant officiel). musique d'Hillier, paroles de Théo Bovy, dans : *III^e cabaret wallon organisé par la Ligue wallonne de Tubize*, [s.d.]. — La traduction wavrienne par «un de nos concitoyens, qui a voulu rester anonyme» et qui n'est autre que Gaston Limage paraît dans *Le Publicateur* du 1^{er} novembre 1947 (Lettre de G. Limage à H. Hillier, 1^{er} septembre 1947, M.V.W., *Ibid.*). — Il existe également une traduction en wallon du Centre par Ernest Haucotte (1902-1983) dont nous ignorons la date.
- 143 *Chants wallons*, [s.l.n.d.], p. 2-3. Diffusé par le mouvement Jeune Wallonie affilié à Wallonie libre.
- 144 Notamment dans les recueils suivants: Th. QUOIBACH, *Chansonnier de la Jeunesse belge = Liederboek van de Belgische Jeugd*, Bruxelles, 1934, p. 55-57 (avec une traduction littérale. Le *Tchant* est rangé dans la catégorie des «Chants régionaux, locaux et folkloriques» contrairement au *Vlaams Leeuw* et au *Valeureux Liégeois* qui rentrent dans la catégorie des «Chants nationaux»), *Tiouli*, anthologie de chants recueillis par P.E. et R. Hanquet, Louvain-Bruxelles, 1948, p. 194-195, *Taïaut. Chansonnier scout*, Bruxelles, [s.d.], p. 45-46, *Cœurs joyeux. Chansonnier de plein air du Groupe Huy-Trois-Pont.* Chants recueillis par L. Ruisseau avec le concours des Routiers du clan «Hiawatha», 2^e éd., Huy, [s.d.], p. 17-18, *Faïdoli. Chansonnier des chansonniers de plein air.* Réalisé par la 1^{ère} Troupe de l'Unité du Pontia, Huy, [s.d.], p. 39-40.
- 145 Veuve de Louis Hillier, Jeanne Jaspar était née le 21 février 1904. Elle mourut peu après son mari. L'héritière de Théo Bovy est sa fille, la comédienne Berthe Bovy (1887-1977).
- 146 Note de F. Stévert à l'Échevin de l'Instruction publique et des sports de la Ville de Liège [M. Destenay], 4 mars 1963, F.H.M.W., «Commémorations wallonnes: Th. Bovy».
- 147 *Le Chant des Wallons = Li Tchant des Walons. Chant national de la Wallonie.* Paroles: Théophile Bovy, musique: Louis Hillier. Bruxelles, H. Brauer, 1966, [4] p. impr.
- 148 Notamment au Congrès d'action wallonne de Namur du 23 mars 1963 pour lequel on édite la plaquette *Trois chants wallons. Le chant des Wallons, En Wallonie!, Wallons toujours.* (la traduction retenue étant celle de 1937), au Congrès de Wallonie libre organisé à Charleroi le 26 octobre 1975 («Le Congrès de Charleroi du 26 octobre (suite et fin)» dans *Wallonie libre*, n° 1, 1^{er} janvier 1976, p. 5), ou encore lors d'un cortège organisé à Wavre dans le cadre des fêtes de Wallonie (A. PHILIPPOT, «Régions. Wavre. Après la fête de Wallonie» dans *Wallonie libre*, n° 17, 15 octobre 1975).
- 149 Lors de la création du P.R.L.W. à Liège e 16 janvier 1977, c'est le *Chant des Wallons* et lui-seul qui est chanté (J. PIROTTE, «Debout et au garde à vous pour "Le Chant des Wallons"!» dans *Wallonie libre*, n° 4, 15 février 1977).
- 150 M. DENÉE, «Le Chant des Wallons» dans *Rénovation*, n°6, juin 1969.
- 151 La musique est de Jules Lemal (Circulaire datée du 10 décembre 1982, F.H.M.W., «Chansons wallonnes», «Wallons debout!»). Nous ignorons le résultat de ce sondage. — Dieudonné Boverie (1905-1991) avait soumis précédemment ce texte aux lecteurs de *Wallonie libre* («On nous écrit...» dans *Wallonie libre*, n° 13, 1^{er} juillet 1974).

- 152 C'est le cas de Raymond Donnay, qui propose un texte de sa composition («Encore l'hymne national» dans *Wallonie libre*, n° 3, 1^{er} février 1975) ou de Marguerite Denée dans l'article cité plus haut.
- 153 M. B[OLOGNE], «Le Chant des Wallons», dans *Wallonie libre*, février 1960, p. 4. — Autres modernisations: celle de l'article de L.S. PEYRE («La victoire en chantant» dans *Forces wallonnes*, n° 20, 29 mai 1971) ou encore celle réalisée par *Wallonie libre* en 1975, probablement à l'occasion du Congrès de Charleroi, dont le dernier vers de chaque couplet est «Oui c'est pourquoi notre cœur est wallon». — Maurice Bologne (1900-1984), militant wallon, sénateur Rassemblement wallon.
- 154 Ce couplet, créé lors d'un congrès de Wallonie région d'Europe en 1989, a été composé par François Duysinx (°1923). En voici le texte:
*Mins po l' djoû d' oûy, li tchance di nosse patrêye,
 C' èst d'mahi s' vwès a l' cisse dès grands payîs
 È l' noûve Eûrôpe, nosse pitite Walon'rêye,
 Tot come in-ôte, st djouwer s' role di s' mi.
 Nos tisses di hoye s' î r'trovèt-st-ê l' bone plèce;
 Nosse coq, di d' la, si fêt-st-ètinde à lon
 Et nos tûzans, tot l' vèyant r'lèver s' crêsse:
 «Pus' qui jamây sèyans' firs d' èsse Walons!».* (Ch. JOTTRAND, *op. cit.*, p. 13).
- 155 Renseignement aimablement communiqué par Ph. Destatte, directeur de l'Institut Jules Destrée. C'est cette version qui sera désignée ultérieurement sous le nom de version «de l'Institut Jules Destrée».
- 156 *Le Chant des Wallons. 11 versions du Chant des Wallons* (Th. Bovy et L. Hillier) par Pierre Coeckelbergh, Patrick Delcour, Albert Gillain, Albert Grosjean, Roger Joiris, Bruno Picard, José Razador, Edmond Taquet et Jean-Marie Troisfontaine. Arrangements et claviers : Jean-Marie Troisfontaine.
- 157 Renseignement aimablement communiqué par Paul Lefin. — Sur le wallon normalisé, voir *Li r'fondu walon: lès pondants èt lès djondants (quelques considérations sur la langue wallonne écrite commune)*, 1993.
- 158 Th. FAUCONNIER jr, «Li tchant qu'nos inmans bin. Ne pas toucher à notre hymne, Svp!» dans *Le Matin*, 22 mai 1998 et D.C. (et Belga), «Wallonie. Identité. Un hymne officiel, un drapeau et une date» dans *La Nouvelle Gazette*, 22 mai 1998, ainsi que les réactions des lecteurs dans *Le Soir*, 30 mai 1998 («Courrier. Hymne wallon: faut-il un hymne pour la Wallonie? En tout cas, au parlement wallon, les députés planchent sur la question. Commentaires»).
- 159 *Proposition de décret portant création du chant officiel de la Communauté culturelle française déposée par M. E. WAUTHY*, Conseil culturel de la Communauté culturelle française, Doc. 37 (1978-1979), n° 1, 17 octobre 1978. — Le ministre de la Culture française est chargé d'organiser un concours de composition et de désigner le jury qui choisira le lauréat. *Ibid.*, Art. 2 de la proposition.
- 160 M. DELWICHE, «Gouvernement wallon: c'était la dernière séance. Difficile de faire bouger un fonctionnaire», dans *La Nouvelle Gazette*, 15 juillet 1994 et T. FAUCONNIER jr, «Séance marathon du gouvernement wallon. Pas d'augmentation du ticket de bus l'an prochain», dans *La Wallonie*, 15 juillet 1994. On note une fois de plus des réactions identiques à celles que nous relevions au début de cet article.
- 161 P. MASSON, «Cacophonie wallonne», dans *La Dernière Heure*, 6 août 1994.
- 162 Il s'agit de *Wallonie. Marche officielle*. Paroles de Candessare (pseudonyme de Jean Honorez), musique de Fernand Carion, composé en 1953.
- 163 «Hymne wallon... dernière» dans *Le Soir*, 11 août 1994.
- 164 «Mise au point de l'Union culturelle wallonne. La Wallonie a déjà son hymne!», dans *La Wallonie*, 18 août 1994. — Les Galas du folklore wallon sont organisés par la Fédération des sociétés wallonnes de l'arrondissement de Bruxelles depuis 1928, en hommage aux différentes régions de Wallonie.
- 165 «Le deuxième couplet est relatif à notre passé. Voici les deux premiers vers en liégeois: *Di nosse passé, qwand c'èst qu'on lét l'istwère, / On s'rècrèstéye vormint à chaque foyou.* (Quand on lit l'histoire de notre passé, / On redresse la tête vraiment à chaque page.) Mais qui a lu l'histoire de notre passé? C'est pourtant à la portée de tous. Il suffit de demander à votre libraire *Notre passé wallon* par Maurice Bologne» (F.H.M.W., Dossier «Chant des Wallons»).
- 166 Le texte du *Valeureux Liégeois* est le suivant: «César vainqueur de l'univers / Te décerna le nom de brave; / Des Romains tu brisas les fers, / Jamais tu ne vécus esclave». Même refus de l'esclavage, même brevet de bravoure décerné par César. Notons que ce couplet est un ajout à la version originale, mais était enseigné dans les écoles communales de Liège (P. RAXHON, *op.cit.*, p. 109).
- 167 *Proposition de décret créant un hymne wallon déposée par MM. W. BURGEON et consorts*, Parlement wallon, Doc. 270 (1976-1977) — n°1, 9 juillet 1997.
- 168 «Un hymne l'an prochain?» dans *Vers l'avenir*, 22 septembre 1997, «L'hymne wallon encommissionné» dans *La Libre Belgique*, 22 septembre 1997 et «Le parlement wallon est une digue» dans *Le Soir*, 22 septembre 1997.
- 169 «L'identité encommissionnée» dans *Vers l'avenir*, 29 janvier 1998, «Parlement wallon: La Commission "Identité wallonne" prend son envol» dans *La Wallonie*, 30 janvier 1998 et «Région: Drapeau, hymne, constitution. La Wallonie en quête d'identité» dans *L'Écho*, 30 janvier 1998.
- 170 D. GHESQUIÈRE, «Le musicologue Robert Wangermée consulté par le parlement de Namur pour le choix d'un hymne. Un air de Grétry en

- concurrence avec le Chant des Wallons» dans *Le Soir*, 20 mars 1998.
- 171 T.E., «Jean-Maurice Dehousse défend le «Chant des Wallons»» dans *La Meuse*, 8 mai 1998, S.D., «Cherche hymne wallon désespérément» dans *Nord Éclair*, 8 mai 1998, «Hymne wallon. Un choix pour le 20 mai?», dans *Vers l'avenir*, 8 mai 1998.
- 172 *La Libre Belgique*, 8 mai 1998.
- 173 «Le cri des Wallons. Ils ne manquent pas d'air. Il leur reste à choisir les paroles», J.E., «Hymne wallon. Paroles, paroles...», T. F[AUCCONNIER]jr, «L'histoire d'un hymne. Jugé «pas assez mâle et vigoureux» en 1900», T. FAUCCONNIER jr, «Li tchant qu'nos inmans bin. Ne pas toucher à notre hymne, Svp!» dans *Le Matin*, 22 mai 1998, J.F.DT., «La Wallonie a son air, pas encore ses paroles» dans *La Libre Belgique*, 22 mai 1998, P. MASSON, «Fiers d'être Wallons?» dans *La Dernière Heure*, 22 mai 1998, «Remanier le Chant des Wallons?» dans *L'Écho*, 22 mai 1998, D.C., «Wallonie. Identité. Un hymne officiel, un drapeau et une date» dans *La Nouvelle Gazette*, 22 mai 1998, «Hymne wallon. Le chant des Wallons doit revoir sa copie» dans *Vers l'avenir*, 22 mai 1998 et D. GHESQUIÈRE, «Un «couac» pour l'hymne wallon. La musique, passe encore, mais les paroles!...» dans *Le Soir*, 22 mai 1998.
- 174 Sur les raisons de son vote négatif, voir J.F.DT., «Le Chant des Wallons», paroles et musique» dans *La Libre Belgique*, 5 juin 1998 et «Identité. Jean-Paul Snappe à propos du nouvel hymne wallon. Propos recueillis par Christophe DESABLENS» dans *Le Courrier de l'Escaut*, 6 juin 1998.
- 175 «Certains chantent, certains s'enchantent, d'autres déchantent, la note est différente. Fausse dans le cadre de certaines enquêtes, haute pour le CVP qui aborde son congrès le cœur léger, et légèrement discordante pour l'Hymne wallon. «Un chœur à l'unisson, sans note discordante, aurait sans doute fait meilleur effet», écrit Denis Ghesquière. «Mais tant pis. C'est à l'unanimité moins une voix que la Commission spéciale des modes d'expression de l'identité wallonne a fait le choix, hier, d'un hymne officiel pour la Wallonie. Ce sera bien *Le Chant des Wallons* de Bovy et Hillier. Sans retouche, sans modification, dans le respect de son historicité». Denis Ghesquière rappelle que: «Julos Beaucarne avait été sollicité pour écrire un texte plus adapté à notre époque, moins exposé à la dérision et aux réticences littéraires et philosophiques. Mais Julos Beaucarne a décliné l'offre. On ne construit pas l'avenir, dit-il, en regardant dans un rétroviseur. C'est ce qu'il a répondu en ajoutant que la musique ne l'inspirait guère». Denis Ghesquière écrit dans *Le Soir* un journal qui publie le texte de l'Hymne officiel wallon, tout comme *Le Matin*, *La Libre Belgique*, ou encore les journaux du groupe *Vers l'avenir*. Dans les journaux du groupe *Vers l'avenir*, Charly Dodet rappelle d'ailleurs lui aussi: «Les différentes tentatives pour moderniser ce Chant des Wallons». Pour Francis Van de Woestyne: «Cette démarche est sympathique, mais ambiguë. Sympathique, car ce chant deviendra peut-être bien un symbole de rassemblement, spontané, joyeux et tolérant, d'Arlon à Mouscron». «Sympathique car, face au conquérant *Vlaams Leeuw*, ce chant ne prône pas le nationalisme», poursuit Francis Van de Woestyne. «Et puis», dit-il encore, «la démarche est aussi ambiguë. Plutôt que de chercher à réunir les Wallons, il serait plus opportun de vouloir unir les Francophones de Wallonie et de Bruxelles. Cette fierté, si c'est cela que l'on cherche à créer, les Francophones l'éprouveront plus en imaginant des projets audacieux qu'en s'égosillant à chanter un hymne écrit il y a cent ans», estime encore Francis Van de Woestyne, dans *La Libre Belgique*.» (M. LAGASE, «Revue de la presse R.T.B.F.» dans *Revue de presse du Parlement wallon*, 5 juin 1998).
- 176 J.F.DT., «La Wallonie a son air, pas encore ses paroles» dans *La Libre Belgique*, 22 mai 1998.
- 177 *Ibid.*
- 178 H.VSB., «Oyez, oyez, fiers Wallons!» dans *La Dernière heure*, 5 juin 1998.
- 179 Voir ci après l'annexe Ic.
- 180 Th. FAUCCONNIER jr, «Hymne officiel de la Région wallonne. Ce sera Li Tchant, mais en français. Ainsi, les Wallons auront deux hymnes: l'officiel en français, et le vrai en wallon» dans *Le Matin*, 5 juin 1998.
- 181 Selon *Vers l'avenir*, le ministre Van Cauwenberghe aurait voulu «lancer un appel à des créations nouvelles. Les Wallons choisiraient ce qui leur convient le mieux» (« Un hymne l'an prochain?» dans *Vers l'avenir*, 22 septembre 1997).
- 182 M. HUBIN, «Le cri de ralliement wallon rebondit. Quatre dialectes pour un seul chant patriotique?» dans *Le Soir*, 15 mai 1998.
- 183 R. HENOMONT, «Un hymne pour les Wallons?» dans *Le Soir illustré*, 11 février 1998, p. 55.
- 184 Voir la réflexion de Ph. RAXHON, «Mémoire vive. Allons enfants de Wallonie» dans *Le Matin*, 2 juin 1998.
- 185 T. E., «Jean-Maurice Dehousse défend le «Chant des Wallons»» dans *La Meuse*, 8 mai 1998.
- 186 T. VERSCHAFFEL, chercheur au département Histoire de la Katholieke Universiteit van Leuven (KUL), «Sur l'importance réelle ou supposée d'un hymne national dans l'imaginaire collectif d'une population» dans *Le Soir*, 5 juin 1998.
- 187 «La nation fait le destin d'une chanson. Dis-moi quel est ton hymne...» dans *Le Matin*, 23 juin 1998.
- 188 D. GHESQUIÈRE, «Le «Chant des Wallons» est adopté à la lettre» dans *Le Soir*, 5 juin 1998.
- 189 *La Libre Belgique*, 6 juin 1998.
- 190 Le Parlement wallon a adopté cette proposition de décret le 15 juillet 1998 (Ch.D[ODET]., «Parlement wallon. Aujourd'hui, le

coq va chanter» dans *Vers l'avenir*, 15 juillet 1998, J.F.Dt., «Un hymne, une fête, un coq» dans *La Libre Belgique*, 16 juillet 1998, «Région wallonne. L'hymne adopté» dans *Le Soir*, 16 juillet 1998, Ch. DODET, «Parlement wallon. Le défi de faire chanter à l'unisson» dans *Vers l'avenir*, 16 juillet 1998). Le texte en a paru au *Moniteur belge* du 8 août 1998, p. 25547.